



# Procès-verbal Conseil Municipal du 26 juin 2023

Le vingt juin Deux Mil vingt-trois le Conseil Municipal est dûment convoqué à l'Hôtel de Ville, pour le vingt-six Deux Mil vingt-trois à dix-neuf heures trente.



**Présents** : Madame PACAUD – Maire, Madame BRARD-ROBERT, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Madame COUËT, Monsieur COUTRET, Madame GAUTREAU, Monsieur TOURET, Madame PEYSSY, Madame BELLANGER, Monsieur OUISSE, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PORCHER, Monsieur CHÉREAU, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUILLEUX, Madame GIRARD, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Monsieur BABIN, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ, Madame BUCCO formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** :

- Monsieur DEVILLE qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Madame PEETERS qui a donné pouvoir à Madame BRARD-ROBERT
- Monsieur GOLHEN qui a donné pouvoir à Madame COUËT
- Monsieur MOREZ qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Monsieur ARNAUD qui a donné pouvoir à Madame BEAUD

**Secrétaire** : Madame COUËT

**Quorum** : 17



**Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.**



## **ORDRE DU JOUR**

### **I - INSTITUTION**

1. Modification de la composition des commissions municipales
2. Modification de la Commission d'appel d'Offres – CAO
3. Modification de la commission de Délégation de Service Public – CDSP
4. Modification de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – CC SPL
5. Modification des représentants du conseil municipal au C.C.A.S
6. Modification des représentants a la SPL S.E.L.
7. Modification du représentant du Conseil de surveillance de l'hôpital intercommunal du Pays de Retz
8. Modification des représentants de la ville de Saint-Brevin-Les-Pins au conseil portuaire du port du pointeau
9. Modification des représentants du conseil municipal au sein des établissements médico-sociaux de Mindin
10. Modification des représentants au sein du Comité local des fêtes
11. Modification des représentants au sein du Comité de jumelage

12. Modification d'un représentant du conseil municipal dans l'association « Epicerie solidaire»
13. Modification des représentant au Comité social territorial - CST
14. Modification des représentants de la commune au TE 44
15. Modification de la commission de révision des listes électorales professionnelles
16. Modification des représentants de la ville de Saint-Brevin-Les-Pins - programme local de l'habitat

## **II DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

1. Cinéjade – rapport du délégué exercice 2022
2. Marchés alimentaires - rapport du délégué exercice 2022
3. Casino - rapport du délégué exercice 2022
4. Campings - rapport du délégué exercice 2022
5. Concessionnaires des lots de plages - rapports des délégué exercice 2022

## **III - FINANCES**

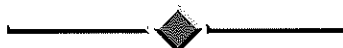
1. Compte de gestion
2. Compte administratif
3. Affectation de résultat
4. Rapport de la dette
5. Budget supplémentaire
6. Admission en non-valeur
7. Garantie emprunt Maison relais
8. Garantie emprunt CADA
9. Garantie emprunt 11 route de la gendarmerie
10. Subvention voyages scolaires
11. Modification des tarifs culture 2023

## **IV - RESSOURCES HUMAINES**

1. Tableau des effectifs
2. Personnel saisonnier et temporaire 2023 modificatif
3. Détermination des modalités de conclusion d'un contrat d'apprentissage

## **V - URBANISME**

1. Acquisition parcelles avenue de la haute Maillardière YO 129 et 130 appartenant à la Ville de Saint Cloud
2. Acquisition maison 2 place Baslé



## **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la composition des commissions municipales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

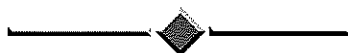
Les 4 commissions municipales sont les suivantes :

- Commission n° 1 : Aménagement du territoire, Urbanisme, Environnement, Voirie, Mer et Littoral, Bâtiments, Mobilités.
- Commission n° 2 : Finances, Ressources Humaines, Affaires Générales, Economie Locale.
- Commission n° 3 : Affaires sociales, Habitat, Santé, Sport.
- Commission n° 4 : Culture, Tourisme, Participation citoyenne, Communication, Vie des écoles.

Commission n° 1	Commission n° 2	Commission n° 3	Commission n° 4
A. COUTRET	S. COUET	C. PEYSSY	L. GIRARD
T. DEVILLE	T. OUISSE	G. PURKART	M. BRARD-ROBERT
J. BELLANGER	M. PEETERS	S. BELLIER	T. DEVILLE
R. BOURGUIGNON	A. OSSET	T. DEVILLE	M. BOUREL
E. TOURET	A. COUTRET	M. PEETERS	S. PORCHER
JF GOLHEN	C. PEYSSY	P. CHEREAU	P. CHEREAU
G. GUILLEUX	G. GUILLEUX	M. BRARD-ROBERT	G. PURKART
M. BOUREL	M. BRARD-ROBERT	S. PORCHER	S. COUET
S. GAUTREAU	R. BOURGUIGNON	R. BOURGUIGNON	E. TOURET
M. BUSOM	M. BUSOM	B. GUERIN	JM BABIN
B. GUERIN	Y. HAURY	M. BUSOM	B. GUERIN
V. REY-THIBAUT	REY-THIBAUT	X. ARNAUD	M. BERNARDEAU
X. ARNAUD	C. BEAUD	M. BERNARDEAU	C. BEAUD
N. LE BERRE	G. VAUDEZ	G. VAUDEZ	N. LE BERRE
D. BUCCO	D. BUCCO	D. BUCCO	D. BUCCO

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



### **MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CAO**

En application de l'article 22 du code des marchés publics (modifié par le décret n°2010- 1177 du 5/10/2010 – art. 2), la Commission d'appel d'offres est composée du Maire ou son représentant, président, et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein, comme titulaire de cette instance, sur la même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément à l'article précité et au L.2121-22 du C.G.C.T., Madame la Maire, ou son représentant, est président de droit de cette commission.

Suite à la démission de Madame DUMAS, il est proposé de la remplacer par Monsieur CHEREAU

Les membres appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres sont :

Président	Le Maire ou son représentant
Titulaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Madame COUET</li> <li>✓ Monsieur DEVILLE</li> <li>✓ Monsieur COUTRET</li> <li>✓ Madame BUSOM</li> <li>✓ Madame REY-THIBAUT</li> </ul>
Suppléants	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Monsieur CHEREAU</b></li> <li>✓ Monsieur PURKART</li> <li>✓ Monsieur GOLHEN</li> <li>✓ Monsieur GUERIN</li> <li>✓ Monsieur ARNAUD</li> </ul>

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



### **MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CDSP**

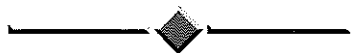
L'article L.1411-5 a) du Code Général des Collectivités Territoriales précise que pour les délégations de service public, l'ouverture des offres se fait par une commission composée du Maire ou de son représentant (Président), et de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article L.2121-22 du C.G.C.T., Madame la Maire, ou son représentant, sera présidente de droit de cette commission.

Suite à l'élection de Madame PACAUD en tant que Maire le 9 juin 2023, il est proposé que la suppléance soit assurée par Madame Marie BRARD-ROBERT.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



### **MODIFICATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CCSPL**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les Communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est composée du Maire ou de son représentant, de membres de l'assemblée délibérante et d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal

Suite à l'élection de Madame PACAUD en tant que Maire le 9 juin 2023, il est proposé de la remplacer par Madame BOUREL.

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Sabine COUET	Maryvonne PEETERS
Thierry DEVILLE	Alain COUTRET
Thierry OUISSE	<b>Mélisandre BOUREL</b>
Benoît GUERIN	Jean-Michel BABIN
Carole BEAUD	Véronique REY-THIBAUT

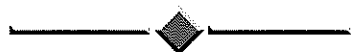
**Présidente suppléante : Séverine PORCHER**

Je vous propose de retenir les associations locales suivantes, qui nous semblent les plus aptes à représenter la population brévineoise pour cette commission :

- Talents Brévineois
- Comité Local des Fêtes – Brev'anim
- Accueil Touristique Brévineois (Association de loueurs en meublés)
- Amicale Laïque

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



## MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU C.C.A.S.

Par délibération, vous avez fixé le nombre de membres du Conseil Municipal pour faire partie du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à 6.

Je rappelle que la Maire est Présidente de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
Les membres élus pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. proposés sont :

- ⇒ Madame PEYSSY
- ⇒ Madame PEETERS
- ⇒ Madame BRARD-ROBERT
- ⇒ **Monsieur CHEREAU**
- ⇒ Monsieur GUERIN
- ⇒ Monsieur BERNARDEAU

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Réponse de Madame PACAUD à Monsieur BERNARDEAU :**

Oui, si vous souhaitez une évolution, vous pouvez me faire la demande.

**Adoption à l'unanimité**



## MODIFICATION DES REPRESENTANTS A LA SPL S.E.L.

La Ville de Saint-Brevin-Les-Pins participe, à hauteur de 51 %, au capital social de la SPL. S.E.L.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de la SEM SEL modifiés le 2 juin 2010, la société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 16 membres. 11 représentent les collectivités locales dont 8 la Ville de Saint-Brevin-Les-Pins.

Suite au renouvellement de notre assemblée, il convient donc de nommer 8 nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration de cette Société.

Je vous propose de désigner :

- Monsieur Pierre CHEREAU
- Madame Dorothée PACAUD
- Monsieur Thierry DEVILLE
- Monsieur Geoffroy PURKART
- Monsieur Thierry OUISSE
- **Madame Claudine PEYSSY**
- Madame Marie BRARD- ROBERT
- Madame Séverine PORCHER

Par ailleurs, il convient également de nommer un représentant de notre collectivité au sein de l'Assemblée Générale.  
Je vous propose de désigner **Monsieur Thierry DEVILLE**.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 23 voix pour et 10 contre**



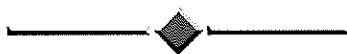
## MODIFICATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DU PAYS DE RETZ

En vertu du décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au Conseil de surveillance des établissements publics de santé, le Conseil Municipal doit nommer, en son sein, un représentant de la Ville au Conseil de surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz.

Je vous propose de désigner **Madame Claudine PEYSSY**.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



### **MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS AU CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DU POINTEAU**

En exécution des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 et du décret d'application n° 83- 1068 du 8 décembre 1983 portant transfert de compétence aux collectivités locales en matière de ports et voies d'eau, la gestion du port du Pointeau a été transférée à la Commune de Saint-Brevin-Les-Pins.

Dans les ports relevant de la compétence des communes, il est institué un conseil portuaire. Suivant les dispositions du code des ports maritimes et notamment le chapitre II, relatif aux ports communaux (article R\*622-1 1°) : « *le Maire ou son représentant, qu'il désigne parmi les conseillers municipaux, est Président du conseil portuaire* ».

Je vous propose de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, à savoir :

- Monsieur Jean-François GOLHEN en qualité de titulaire.
- Madame **Sylvie GAUTREAU** en qualité de suppléante.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



### **MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX DE MINDIN**

Conformément à l'article L.315-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la Ville de Saint-Brevin-Les-Pins est représentée au sein des Conseils d'Administration des établissements médico-sociaux de Mindin par un membre désigné par le Conseil Municipal.

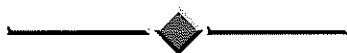
Suite à l'élection de Madame PACAUD en tant que Maire le 9 juin 2023, il est proposé de la remplacer au sein du conseil d'administration de l'IME.

Je vous invite donc à désigner les membres suivants :

- Etablissement Public Médico-Social (E.P.M.S.) « Le Littoral » : Madame Sabine COUET
- Institut Médico-Educatif « IME L'Estuaire » : **Madame Sabine COUET**
- Foyer de vie « Les Abris de Jade » : Monsieur Thierry DEVILLE
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Mer et Pins » : Madame Claudine PEYSSY

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions**



### **MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE LOCAL DES FETES**

Conformément aux statuts du Comité Local des Fêtes, notre collectivité est représentée au sein de cette association, par 2 membres titulaires.

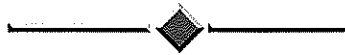
Suite à l'élection de Madame PACAUD en tant que Maire le 9 juin 2023, il est proposé de la remplacer par Madame PORCHER.

Je vous propose de désigner comme suit nos représentants :

- **Madame Séverine PORCHER**
- Monsieur Pierre CHEREAU.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions**



**MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE**

Conformément aux statuts du Comité de Jumelage du 15 janvier 2007, notre collectivité est représentée au sein de cette association, par 4 membres de droit, dont le Maire ou son représentant.

Suite à la démission de Madame LABARTHE et à l'élection de Madame PACAUD en tant que Maire le 9 juin 2023, il est proposé de les remplacer par Madame PORCHER et Monsieur TOURET.

- **Madame Séverine PORCHER**
- **Monsieur Eric TOURET**
- **Monsieur Pierre CHEREAU**

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions**



**MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL DANS L'ASSOCIATION «EPICERIE SOLIDAIRE »**

Conformément aux statuts, la Ville de Saint-Brevin-Les-Pins sera représentée au Conseil d'Administration par trois élus : deux membres de la majorité et 1 membre de l'opposition.

Suite à l'élection de Madame PACAUD en tant que Maire le 9 juin 2023, il est proposé de la remplacer par Monsieur CHEREAU.

En conséquence, sont désignés :

- **Pour la majorité :**
  - **Madame Claudine PEYSSY**
  - **Monsieur Pierre CHEREAU**
- **Pour la minorité :**
  - **Monsieur Jean-Michel BABIN**

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions**



## **MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

Suite à l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique, l'article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et a prévu la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, à l'issue du renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, au sein d'une nouvelle instance dénommée « Comité social territorial ».

Les représentants des collectivités sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'assemblée délibérante

→ Article 6 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021

Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste.

→ Article 19 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021

Chaque titulaire a un suppléant, désigné selon les mêmes modalités.

Par ailleurs, le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics a été abrogé par le décret n°2021-571 du 10 mai 2021.

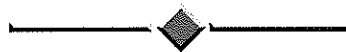
La délibération n°2021-030 du 26 avril 2021 a validé le paritarisme numérique de ces instances en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et en a modifié le nombre,

Suite à l'élection de Madame PACAUD en tant que Maire le 9 juin 2023, il est proposé de la remplacer par Madame BRARD-ROBERT.

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame PACAUD	<b>Madame BRARD-ROBERT</b>
Madame COUET	Monsieur PURKART
Monsieur DEVILLE	Monsieur GOLHEN
Madame GAUTREAU	Madame PORCHER

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions**



## **MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU TE 44**

Conformément aux statuts de ce syndicat, par mail du 25 juin 2020, le Président du TE 44 a demandé que notre assemblée procède, en son sein, à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'un collège électoral de cette instance (2 titulaires et 2 suppléants).

Suite aux démissions de Mesdames LABARTHE et DUMAS, il est proposé de mettre à jour les représentants de la Ville.

Je vous propose de désigner, en qualité de :

- Titulaires : Monsieur COUTRET et **Monsieur DEVILLE**
- Suppléants : Monsieur GOLHEN et **Monsieur GUILLEUX**

De plus, je vous invite à nommer Monsieur Alain COUTRET, comme référent réseaux électriques. Il sera l'intermédiaire entre le concessionnaire ERDF et la Commune, en cas d'incident d'ampleur significative (tempête).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions**





## **MODIFICATION DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES PROFESSIONNELLES**

Il convient de nommer un représentant de la Maire pour siéger à la commission de révision des listes électorales professionnelles :

Suite à la démission de Madame DUMAS, il est proposé de nommer Monsieur OUISSE pour la remplacer.

Chambre de commerce et d'industrie : **Monsieur OUISSE**  
Chambre des métiers : Monsieur OSSET  
Mutualité agricole : Madame GAUTREAU  
Chambre agriculture : Madame GAUTREAU  
Tribunaux paritaires des baux ruraux : Madame GAUTREAU

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 29 voix pour et 4 abstentions**



## **MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2010, les élus ont décidé de transférer la compétence « Elaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat » à la Communauté de Communes du Sud Estuaire.

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat, élaboré par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres, conformément aux articles L 301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il fixe, pour une durée de 6 ans, les enjeux, les objectifs et les actions permettant aux six Communes qui composent la C.C.S.E., de répondre aux besoins en logements et en hébergements, de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et d'améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant, entre les communes et entre les quartiers d'une même Commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le P.L.H. doit être compatible avec les dispositions du SCoT et s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme, dans un délai de 3 ans.

La première étape de ce projet a consisté à réaliser un diagnostic « habitat » à l'échelle du territoire de la Fédération du Pays de Retz Atlantique, qui regroupe les Communautés de Communes de Pornic, de Cœur Pays de Retz et de Sud Estuaire ; la seconde, à définir les orientations du PLH au niveau communautaire et à élaborer un programme d'actions décliné au niveau communal.

Par délibération du Conseil Communautaire du 17 octobre 2013, le PLH a été arrêté par les élus du territoire.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et afin de poursuivre la procédure engagée, il convient de nous associer à cette démarche en désignant un représentant de la Ville au comité de pilotage du PLH.

Je vous propose :

- Madame Claudine PEYSSY en qualité de titulaire
- Madame Josiane BELLANGER, en qualité de suppléante

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Réponse de Madame GAUTREAU à Madame REY-THIBAUT :**

Le groupe de travail PLH, c'est une commission CCSE et vous en faites partie.

**Adoption par 29 voix pour et 4 contre**



### **CINEJADE – RAPPORT DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2022**

Par délibération, le Conseil Municipal a délégué l'exploitation du complexe cinématographique « Cinéjade » à la SPL SEL.

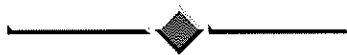
La convention d'affermage a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et s'achèvera le 30 septembre 2034

En application du chapitre V « Contrôle de la Ville sur le fermier » de la convention, le délégataire produit chaque année à la collectivité un rapport annuel comprenant un compte rendu technique et financier ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été présenté par le délégataire à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 juin 2023.

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport annuel du délégataire.

**Dont acte**



### **MARCHES ALIMENTAIRES – RAPPORT DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2022**

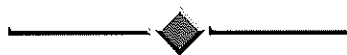
La gestion des marchés alimentaires a été confiée à la SAS LOISEAU MARCHES par un contrat de concession signé le 3 mars 2022 pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2027.

En application du chapitre IV de la convention (article 28), le fermier produit chaque année à la collectivité un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été présenté par le délégataire à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 juin 2023.

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport annuel du fermier.

**Dont acte**



### **CASINO – RAPPORT DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2022**

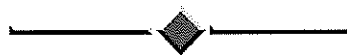
Par délibération du 25 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé la concession d'exploitation du complexe touristique du Casino à la SAS SOBALTO, pour une durée de 12 ans du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2028.

En application du chapitre IV « Contrôle de la collectivité » du contrat (articles 18 et 19), le concessionnaire produit chaque année à la collectivité un rapport annuel comprenant un compte rendu technique et financier ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été présenté par le délégataire à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 juin 2023.

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport annuel du délégataire.

**Dont acte**



### **CAMPINGS – RAPPORT DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2022**

La gestion des campings de la Dune de Jade et de Mindin a été confiée à la société Noblet par un contrat de concession signé le 28 décembre 2015 pour une durée de 14 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2029.

En application du chapitre IX de la convention (article 35 à 37.3), le délégataire produit chaque année à la collectivité un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été présenté par le délégataire à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 8 juin 2023.

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport annuel du délégataire.

**Réponse de Madame PACAUD à Monsieur BERNARDEAU :**

La mise à disposition de mobil home en cas d'urgence n'est pas quelque chose qui est à l'origine prévue dans le contrat de délégation.

**Dont acte**



**CONCESSIONNAIRES DES LOTS DE PLAGE - EXERCICE 2022**

Par délibérations du 1<sup>er</sup> mars 2021 et du 7 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé les concessions d'exploitation des plages pour une durée de 12 ans aux exploitants suivants :

Plage de l'Océan :

Club de plage « Les Loups de l'Océan »  
Restaurant de plage « le RITA »  
Restaurant de plage « Mr Jo »  
Restaurant de plage « « la Plage »  
Bar buvette « le Refolo »

Plage des Pins :

Bar snack « la Cabane des Pins »

En application du chapitre VI « Contrôle de la collectivité » du contrat (articles 18 et 19), les concessionnaires ont produit à la collectivité un rapport annuel.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports, pour l'année 2022, ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 juin 2023.

Je vous prie de trouver ci-joint les rapports des concessionnaires.

**Dont acte**



**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DRESSES PAR MESDAMES PERRIER ET MENJOU – CHEFFES DE SERVICE COMPTABLE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES – SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PORNIC**

Les comptes de gestion 2022 ont été dressés par les cheffes successives du Service de Gestion Comptable de Pornic (SGC).

Après vous être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le SGC, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après vous être assurés que le SGC :

- a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022.
- a procédé à toutes les opérations d'ordre à passer dans ses écritures.

Je vous propose de statuer sur :

1. L'ensembles des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2022 par madame PERRIER, et du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2022 par madame MENJOU, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. L'exécution du budget de l'exercice 2022 en qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

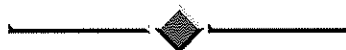
3. La comptabilité des valeurs inactives, et de déclarer que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2022 par le SGC, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, concernant les budgets :

- Principal,
- Culturel
- Centre Nautique
- Centre Municipal de Santé

N'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité,**



### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

*L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.*

*Il revient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes (centre nautique, culture, centre municipal de santé).*

*L'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».*

*Le juge administratif conclut de cette disposition que, lorsque le compte administratif débattu relève exclusivement des opérations effectuées par un précédent maire, il n'y a pas lieu d'élire un président spécial de séance, celle-ci pouvant être présidée par le maire actuellement en fonction (TA Nice, 2 août 1985, COREP du Var).*

*La présente séance est donc présidée par Madame Dorothee PACAUD qui, par ailleurs, peut participer au vote desdits comptes administratifs.*

*Il vous est proposé, après présentation des budgets primitifs et des décisions modificatives 2022 et après adoption des comptes de gestion 2022 desdits budgets, de :*

1. Prendre acte de la présentation du Compte Administratif (tableaux joints en annexe),
2. Constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrêter les résultats cumulés tels que résumés ci-dessous.

## Section de fonctionnement

2022					
Chapitres	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions modificatives	Total budgété	Compte administratif
<b>Dépenses</b>					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 451 121,65	0,00	0,00	3 451 121,65	3 144 151,65
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 650 976,00	0,00	548 767,00	7 409 743,00	7 365 425,30
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 274 000,00	0,00	18 000,00	1 292 000,00	1 290 041,10
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 213 229,35	0,00	51 934,00	1 265 163,35	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	574 891,00	26 000,00	-3 000,00	597 891,00	1 411 824,89
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 690 265,00	0,00	-91 000,00	2 599 265,00	2 315 879,70
66 - CHARGES FINANCIERES	370 000,00	0,00	10 000,00	380 000,00	380 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	290 000,00	21 726,00	17 000,00	328 726,00	22 775,20
<b>Total : Dépenses</b>	<b>16 724 483,00</b>	<b>47 726,00</b>	<b>551 701,00</b>	<b>17 323 910,00</b>	<b>15 930 108,20</b>
<b>Recettes</b>					
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00	13 800,00	0,00	113 800,00	109 753,90
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	316 206,00	1 000,00	-10 000,00	307 206,00	47 186,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 609 041,00	0,00	22 000,00	1 631 041,00	1 741 014,70
73 - IMPOTS ET TAXES	11 591 000,00	8 039,00	530 061,00	12 099 100,00	13 014 627,20
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 993 236,00	24 887,00	9 650,00	3 027 773,00	3 042 972,10
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	205 000,00	0,00	0,00	205 000,00	243 589,15
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	265,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	926 528,70
<b>Total : Recettes</b>	<b>16 724 483,00</b>	<b>47 726,00</b>	<b>551 701,00</b>	<b>17 323 910,00</b>	<b>19 095 674,60</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 165 566,40</b>

## Section d'investissement

2022							2023
Chapitres	Budget Primitif	Reports de crédits	Budget Supplémentaire	Décisions modificatives	Total budgété	Compte administratif	Reports de crédits
<b>Dépenses</b>							
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	316 206,00	0,00	1 000,00	-10 000,00	307 206,00	47 186,00	0,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	165 000,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	972 500,00	0,00	0,00	0,00	972 500,00	960 221,70	0,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 000,00	70 041,60	0,00	0,00	121 041,60	48 258,65	37 251,55
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	466 294,00	140 405,20	0,00	0,00	606 699,20	413 055,76	180 256,43
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 131 390,00	1 551 796,16	0,00	-190 000,00	4 493 186,16	2 216 368,50	1 844 113,17
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 698 000,00	913 649,00	0,00	200 000,00	2 811 649,00	1 780 643,42	223 823,87
<b>Total : Dépenses</b>	<b>6 800 390,00</b>	<b>2 675 892,10</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 477 282,10</b>	<b>5 465 734,06</b>	<b>2 285 445,00</b>
<b>Recettes</b>							
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 298 232,31	0,00	1 298 232,31	1 298 232,31	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 213 229,35	0,00	0,00	51 934,00	1 265 163,35	0,00	0,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS	1 072 000,00	0,00	0,00	-190 000,00	882 000,00	0,00	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	574 891,00	0,00	26 000,00	-3 000,00	597 891,00	1 411 824,89	0,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	165 000,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	705 000,00	0,00	3 858 297,50	-83 000,00	4 480 297,50	4 488 729,57	0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	156 600,00	271 795,16	0,00	224 066,00	652 461,16	274 794,00	192 469,97
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 913 669,65	0,00	-2 777 432,86	0,00	136 236,79	2 090,50	0,00
<b>Total : Recettes</b>	<b>6 800 390,00</b>	<b>271 795,16</b>	<b>2 405 096,96</b>	<b>0,00</b>	<b>9 477 282,10</b>	<b>7 475 671,30</b>	<b>192 469,97</b>
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 404 096,96</b>	<b>2 404 096,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 009 937,22</b>	<b>-2 092 975,03</b>

Adoption par 26 voix pour et 6 abstentions

## Budget Annexe Centre Nautique

Section de fonctionnement

2022

Chapitres		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative	Total budgété	Compte administratif
<b>Dépenses</b>						
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 710,00	0,00	23 000,00	122 710,00	89 709,00
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	212 000,00	0,00	0,00	212 000,00	212 000,00
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 579,00	0,00	-200,00	83 379,00	0,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 971,00	0,00	200,00	33 171,00	31 834,65
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	0,00	3 000,00	6 000,00	4 262,76
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	156,36
<b>Total : Dépenses</b>		<b>434 210,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>460 210,00</b>	<b>337 962,92</b>
<b>Recettes</b>						
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	143 000,00	0,00	26 000,00	169 000,00	255 355,31
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	291 210,00	0,00	0,00	291 210,00	161 721,52
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	806,68
<b>Total : Recettes</b>		<b>434 210,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>460 210,00</b>	<b>417 883,51</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 920,59</b>

Section d'investissement

2022

2023

Chapitres		Budget Primitif	Reports de crédits	Budget Supplémentaire	Décisions modificatives	Total budgété	Compte administratif	Reports de crédits
<b>Dépenses</b>								
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 925,50	0,00	1 925,50	1 925,50	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 500,00	16 403,73	0,00	0,00	132 903,73	91 019,11	37 139,84
<b>Total : Dépenses</b>		<b>116 500,00</b>	<b>16 403,73</b>	<b>1 925,50</b>	<b>0,00</b>	<b>134 829,33</b>	<b>92 944,61</b>	<b>37 139,84</b>
<b>Recettes</b>								
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00	0,00
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 971,00	0,00	0,00	200,00	33 171,00	31 834,65	0,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	18 329,30	0,00	18 329,30	18 329,30	0,00
<b>Total : Recettes</b>		<b>116 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 329,30</b>	<b>0,00</b>	<b>134 829,30</b>	<b>50 163,95</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>-16 403,73</b>	<b>16 403,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-42 780,75</b>	<b>-37 139,84</b>

Adoption par 26 voix pour et 6 abstentions

Budget Annexe Culturel

Section de fonctionnement

2022

Chapitres		Budget Primitif	Décisions modificatives	Budget supplémentaire	Total Budgété	Compte Administratif
<b>Dépenses</b>						
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	627 671,00	0,00	0,00	627 671,00	558 712,14
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	215 500,00	0,00	0,00	215 500,00	204 293,53
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	420 204,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 796,00	0,00	0,00	7 796,00	5 795,75
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000,00	3 000,00	0,00	11 000,00	8 529,86
66	- CHARGES FINANCIERES	82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	78 013,45
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	265,75
<b>Total : Dépenses</b>		<b>1 363 171,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 366 171,00</b>	<b>855 610,48</b>
<b>Recettes</b>						
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	50 000,00	-4 000,00	0,00	46 000,00	38 509,01
74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	47 349,00	0,00	47 349,00	55 344,83
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 313 171,00	-40 349,00	0,00	1 272 822,00	1 182 295,28
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419,32
<b>Total : Recettes</b>		<b>1 363 171,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 366 171,00</b>	<b>1 277 478,44</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>421 867,98</b>

Section d'investissement

2022

2023

Chapitres		Budget Primitif	Décisions modificatives	Reporte de crédits	Budget supplémentaire	Total Budgété	Compte Administratif	Reporte de crédits
<b>Dépenses</b>								
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	126 590,13	126 590,13	126 590,13	0,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	92 000,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	91 976,71	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	336 000,00	0,00	16 444,62	0,00	352 444,62	119 783,94	232 347,67
<b>Total : Dépenses</b>		<b>428 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 444,62</b>	<b>126 590,13</b>	<b>571 034,75</b>	<b>338 350,81</b>	<b>232 347,67</b>
<b>Recettes</b>								
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	420 204,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00	0,00
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 796,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00	5 795,75	0,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	143 034,75	143 034,75	143 034,75	0,00
<b>Total : Recettes</b>		<b>428 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 034,75</b>	<b>571 034,75</b>	<b>148 830,56</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 444,62</b>	<b>16 444,62</b>	<b>0,00</b>	<b>-189 520,31</b>	<b>-232 347,67</b>

Adoption par 30 voix pour et 2 abstentions,

Budget Annexe Centre Municipal de Santé

Section de fonctionnement

2022
------

Chapitres		Budget Primaire	Budget Supplémentaire	Décisions modificatives	Total budgété	Compte Administratif
<b>Dépenses</b>						
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 738,00	1 413,00	0,00	30 151,00	16 666,10
032	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	415 000,00	0,00	0,00	415 000,00	400 457,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 804,00	800,00	0,00	4 604,00	4 545,30
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	83,00
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	2 000,00	3 000,00	797,50
<b>Total : Dépenses</b>		<b>449 542,00</b>	<b>2 213,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>453 755,00</b>	<b>422 549,00</b>
<b>Recettes</b>						
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 213,00	0,00	2 213,00	2 213,00
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00	285 905,20
74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	26 500,00	0,00	2 000,00	28 500,00	157 729,20
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	103 042,00	0,00	0,00	103 042,00	0,00
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	112,90
<b>Total : Recettes</b>		<b>449 542,00</b>	<b>2 213,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>453 755,00</b>	<b>445 960,40</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 411,38</b>

Section d'investissement

2022	2023
------	------

Chapitres		Budget Primaire	Budget Supplémentaire	Décisions modificatives	Total budgété	Compte Administratif	Report de crédits
<b>Dépenses</b>							
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 804,00	1 762,26	0,00	5 566,26	1 272,01	1 548,38
<b>Total : Dépenses</b>		<b>3 804,00</b>	<b>1 762,26</b>	<b>0,00</b>	<b>5 566,26</b>	<b>1 272,01</b>	<b>1 548,38</b>
<b>Recettes</b>							
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	962,26	0,00	962,26	962,26	0,00
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 804,00	800,00	0,00	4 604,00	4 545,31	0,00
<b>Total : Recettes</b>		<b>3 804,00</b>	<b>1 762,26</b>	<b>0,00</b>	<b>5 566,26</b>	<b>5 507,57</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 235,56</b>	<b>-1 548,38</b>

Adoption par 30 voix pour et 2 abstentions,













BUDGET CENTRE NAUTIQUE 2022

Section de fonctionnement

2022

Chapitres	Nature	Budget Primitif	Virements de crédits	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif
011	Charges à caractère général						
	6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	11 858,60
	60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	331,81
	606121 - ELECTRICITE	4 500,00	0,00	0,00	18 000,00	22 500,00	11 263,44
	606122 - GAZ	550,00	0,00	0,00	0,00	550,00	338,21
	60622 - CARBURANTS	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00	4 000,00	2 712,27
	60623 - ALIMENTATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,05
	60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	25 600,00	5 050,00	0,00	0,00	30 650,00	23 188,98
	60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500,00	-1 000,00	0,00	0,00	500,00	0,00
	6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	80,73
	6065 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00
	60683 - AUTRES FOURNITURES JETABLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61119 - COLLECTE DECHETS	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	527,49
	615221 - BATIMENTS PUBLICS	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	1 037,54
	61551 - MATERIEL ROULANT	1 000,00	3 000,00	0,00	0,00	4 000,00	3 349,59
	61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	15 500,00	-8 870,00	0,00	0,00	6 630,00	4 436,80
	61562 - CONTRATS DE MAINTENANCE	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	2 202,67
	61611 - ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	338,91
	61612 - ASSURANCES VEHICULES	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 118,77
	6238 - DIVERS	3 150,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00	3 443,34
	6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
	62621 - FRAIS INTERNET	175,00	1 050,00	0,00	0,00	1 225,00	413,07
	62622 - TELEPHONES PORTABLES	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	40,32
	62623 - TELEPHONES FIXES	250,00	770,00	0,00	0,00	1 020,00	807,82
	627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00	870,21
	6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 330,00
	6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	9 535,00	0,00	0,00	0,00	9 535,00	8 975,14
	6284 - REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	604,50
	62871 - A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	62876 - AU GEP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,59
	6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00	282,16
Total : 011	Charges à caractère général	99 710,00	0,00	0,00	23 000,00	122 710,00	89 709,07
012	Charges de personnel et frais assimilés						
	6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	212 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	212 000,00
	6488 - AUTRES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 012	Charges de personnel et frais assimilés	212 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	212 000,00
023	Virement à la section d'investissement						
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00
Total : 023	Virement à la section d'investissement	83 529,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section						
	6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	32 971,00	0,00	0,00	0,00	32 971,00	31 434,65
	6817 - DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00	400,00
Total : 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 971,00	0,00	0,00	200,00	33 171,00	31 834,65
65	Autres charges de gestion courante						
	6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	1,10
	65888 - AUTRES	3 000,00	-2,00	0,00	3 000,00	5 998,00	4 261,68
Total : 65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	6 000,00	4 262,78
67	Charges exceptionnelles						
	6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
	678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,38
Total : 67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	156,38
Total : Dépenses		434 210,00	0,00	0,00	26 000,00	460 210,00	337 962,92

2022

Chapitres	Nature	Budget Pritif	Virement crédit	Budget Supplémentaire	Reports de crédits	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses							
	70631 - A CARACTERE SPORTIF	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	38 610,00
	70632 - A CARACTERE DE LOISIRS	110 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	136 000,00	216 745,31
Total : 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	143 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	169 000,00	255 355,3
75	Autres produits de gestion courante							
	7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	291 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 210,00	161 721,4
	7588 - AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Total : 75	Autres produits de gestion courante	291 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 210,00	161 721,5
77	Produits exceptionnels							
	7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645,6
	7788 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,8
Total : 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806,6
Total : Recettes		434 210,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	460 210,00	417 883,5
Solde de Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 920,59

## Section d'Investissement

		2022						2023	
Chapitres	Nature	Budget Pritif	Reports de crédits	Virement crédit	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif	Reports de Crédits
001	Résultat reporté d'investissement								
	001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	1 925,5	0,00	1 925,5	1 925,5	0,00
Total : 001	Résultat reporté d'investissement	0,00	0,00	0,00	1 925,5	0,00	1 925,5	1 925,5	0,00
21	Immobilisations corporelles								
	2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	25 098,6	37 139,8
	2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	844,1	0,00	0,00	0,00	844,1	1 264,7	0,00
	2184 - MOBILIER	0,00	5 817,4	0,00	0,00	0,00	5 817,4	5 669,8	0,00
	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 500,00	9 742,0	0,00	0,00	0,00	61 242,0	58 785,7	0,00
Total : 21	Immobilisations corporelles	116 500,00	16 403,7	0,00	0,00	0,00	132 903,7	91 019,1	37 139,8
Total : Dépenses		116 500,00	16 403,7	0,00	1 925,5	0,00	134 829,3	92 944,7	37 139,8

		2022						2023	
Chapitres	Nature	Budget Pritif	Reports de crédits	Virement crédit	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif	Reports de Crédits
021	Virement de la section de fonctionnement								
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 529,00	0,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00	0,00
Total : 021	Virement de la section de fonctionnement	83 529,00	0,00	0,00	0,00	-200,00	83 329,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions								
	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section								
	15112 - PROVISIONS POUR LITIGES (BUDGETAIRES)	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00
	28128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	4 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 460,00	4 460,00	0,00
	28158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	517,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517,00	516,03	0,00
	28182 - MATERIEL DE TRANSPORT	1 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 543,00	1 543,00	0,00
	28184 - MOBILIER	1 163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,00	1 162,80	0,00
	28188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 288,00	23 752,86	0,00
	4912 - PROV. PR DEPRECIAT. DES CPTE DE REDEVABLES (BUDGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
Total : 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 971,00	0,00	0,00	0,00	200,00	33 171,00	31 834,69	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves								
	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	0,00	0,00	18 329,3	0,00	18 329,3	18 329,30	0,00
Total : 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	18 329,3	0,00	18 329,3	18 329,30	0,00
21	Immobilisations corporelles								
	2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes		116 500,00	0,00	0,00	18 329,3	0,00	134 829,3	50 163,9	0,00
Solde d'Investissement		0,00	-16 403,7	0,00	16 403,7	0,00	0,00	-42 780,7	-37 139,8

## BUDGET CULTUREL 2022

## Section de Fonctionnement

2022

Chapitres	Nature	Budget Primitif	Virements de crédits	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif
011	Charges à caractère général						
	6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
	60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	1 002,30
	606121 - ELECTRICITE	29 000,00	0,00	0,00	7 000,00	36 000,00	38 219,18
	606122 - GAZ	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	19 399,43
	60622 - CARBURANTS	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	155,29
	60623 - ALIMENTATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 247,91
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	9 300,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	8 176,84
	6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	40,25
	6132 - LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320,00
	61351 - LOCATIONS MOBILIERES	38 000,00	-3 600,00	0,00	-1 500,00	32 900,00	18 405,43
	61352 - LOCATIONS VEHICULES	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
	615221 - BATIMENTS PUBLICS	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	1 765,31
	61551 - MATERIEL ROULANT	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	569,88
	61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
	61562 - CONTRATS DE MAINTENANCE	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	6 154,77
	61611 - ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 087,80
	61612 - ASSURANCES VEHICULES	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00	257,07
	617 - ETUDES ET RECHERCHES	10 000,00	-2 500,00	0,00	-7 000,00	500,00	0,00
	6182 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	30,71
	62282 - NETTOYAGE DU LINGE	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00	10,48
	62285 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	345 000,00	-6 055,00	0,00	-3 000,00	335 945,00	311 166,17
	6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00
	6232 - FETES ET CEREMONIES	35 000,00	-1 500,00	0,00	0,00	33 500,00	24 195,59
	6238 - DIVERS	17 000,00	6 256,00	0,00	2 000,00	25 256,00	22 231,11
	6248 - DIVERS	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	4 265,53
	6257 - RECEPTIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	29 915,08
	62621 - FRAIS INTERNET	112,00	0,00	0,00	0,00	112,00	363,16
	62622 - TELEPHONES PORTABLES	125,00	0,00	0,00	0,00	125,00	87,68
	62623 - TELEPHONES FIXES	325,00	2 300,00	0,00	0,00	2 625,00	1 415,81
	627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
	6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	18 200,00	10 105,00	0,00	0,00	28 305,00	25 803,83
	6284 - REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	2 743,00
	62871 - A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	17 075,00	-5 406,00	0,00	0,00	11 669,00	11 708,33
	63512 - TAXES FONCIERES	5 084,00	400,00	0,00	0,00	5 484,00	5 479,00
	637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	10 000,00	0,00	0,00	2 500,00	12 500,00	20 263,80
Total : 011	Charges à caractère général	627 671,00	0,00	0,00	0,00	627 671,00	558 712,14
012	Charges de personnel et frais assimilés						
	6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	204 000,00	-4 500,00	0,00	0,00	199 500,00	187 781,29
	64131 - REMUNERATIONS NON TITULAIRES	9 000,00	4 500,00	0,00	0,00	13 500,00	12 824,79
	6488 - AUTRES CHARGES	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	3 687,45
Total : 012	Charges de personnel et frais assimilés	215 500,00	0,00	0,00	0,00	215 500,00	204 293,53
023	Virement à la section d'investissement						
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	420 204,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00
Total : 023	Virement à la section d'investissement	420 204,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section						
	6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	7 796,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00	5 795,75
Total : 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 796,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00	5 795,75
65	Autres charges de gestion courante						
	65548 - AUTRES CONTRIBUTIONS	5 000,00	0,00	0,00	1 200,00	6 200,00	4 639,43
	65888 - AUTRES	3 000,00	0,00	0,00	1 800,00	4 800,00	3 890,43
Total : 65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00	3 000,00	11 000,00	8 529,86
66	Charges financières						
	66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	82 000,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	78 408,44
	66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-394,99
Total : 66	Charges financières	82 000,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	78 013,45
67	Charges exceptionnelles						
	6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
	678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265,73
Total : 67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	265,73
Total : Dépenses		1 363 171,00	0,00	0,00	3 000,00	1 366 171,00	855 610,46



2022

Chapitres	Nature	Budget Primitif	Virements de crédits	Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses							
	70328 - AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	1 971,20
	7062 - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	27 140,00
	70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	19 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	15 000,00	9 201,06
	70871 - PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70876 - PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196,75
Total : 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	50 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	46 000,00	38 509,01
74	Dotations, subventions et participations							
	74718 - AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	7473 - DEPARTEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	608,00	608,00	608,00
	7478 - AUTRES ORGANISMES	0,00	0,00	0,00	0,00	46 741,00	46 741,00	46 741,00
	7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 995,83
Total : 74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	47 349,00	47 349,00	55 344,83
75	Autres produits de gestion courante							
	752 - REVENUS DES IMMEUBLES	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	18 131,65
	7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	1 294 171,00	0,00	0,00	0,00	-40 349,00	1 253 822,00	1 162 070,07
	757 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	7588 - AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,56
Total : 75	Autres produits de gestion courante	1 313 171,00	0,00	0,00	0,00	-40 349,00	1 272 822,00	1 182 205,28
77	Produits exceptionnels							
	7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419,32
	773 - MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	7788 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 419,32
Total : Recettes		1 363 171,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	1 366 171,00	1 277 478,44
Solde de Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 867,98

Section d'investissement

2022

2023

Chapitres	Nature	Budget Primitif	Reports de crédits	Virement crédit	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif	Reports de Crédits
001	Résultat reporté d'investissement								
	001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	126 590,13	0,00	126 590,13	126 590,13	0,00
Total : 001	Résultat reporté d'investissement	0,00	0,00	0,00	126 590,13	0,00	126 590,13	126 590,13	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés								
	1641 - EMPRUNTS EN EUROS	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	91 976,7	0,00
Total : 16	Emprunts et dettes assimilés	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	91 976,7	0,00
21	Immobilisations corporelles								
	2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	70 000,00	0,00	-70 800,00	0,00	0,00	-800,00	0,00	0,00
	21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	7 654,62	20 776,00	0,00	0,00	28 430,62	10 943,5	224 521,66
	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 574,1	0,00
	2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	8 790,00	86 000,00	0,00	0,00	94 790,00	8 790,00	0,00
	2184 - MOBILIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 536,85
	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	266 000,00	0,00	-35 976,00	0,00	0,00	230 024,00	95 476,20	289,1
Total : 21	Immobilisations corporelles	336 000,00	16 444,62	0,00	0,00	0,00	352 444,62	119 783,9	232347,6
Total : Dépenses		428 000,00	16 444,62	0,00	126 590,13	0,00	571 034,75	338 350,8	232347,6

2022

2023

Chapitres	Nature	Budget Primitif	Reports de crédits	Virement crédit	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif	Reports de Crédits
021	Virement de la section de fonctionnement								
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	420 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00	0,00
Total : 021	Virement de la section de fonctionnement	420 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 204,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section								
	28183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	659,00	658,7	0,00
	28188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 137,00	5 137,00	0,00
Total : 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 796,00	5 795,7	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves								
	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	0,00	0,00	143 034,75	0,00	143 034,75	143 034,75	0,00
Total : 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	143 034,75	0,00	143 034,75	143 034,75	0,00
21	Immobilisations corporelles								
	21318 - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 2183 - Investissements corporels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes	478 000,00	0,00	0,00	149 034,75	0,00	571 034,75	148 830,50	0,00
Solde d'investissement	0,00	-16 444,62	0,00	16 444,62	0,00	0,00	-189 520,11	-232 347,67

BUDGET CENTRE MUNICIPALE DE SANTE 2022

Section de fonctionnement

2022

Chapitres	Nature	Budget Primitif	Virements de crédits	Budget Supplémentaire	Report de crédits	Déclions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif
011	Charges à caractère général							
	60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	250,00	0,00	0,00	0,00	150,00	400,00	62,48
	606121 - ELECTRICITE	3 000,00	-907,60	0,00	0,00	-150,00	1 942,40	1 294,29
	606122 - GAZ	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	1 192,52
	60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00	2 814,18
	60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 500,00	-2 600,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	1 326,45
	6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	439,66
	60683 - AUTRES FOURNITURES JETABLES	2 000,00	1 148,00	1 413,07	0,00	0,00	4 561,07	1 106,80
	611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
	61119 - COLLECTE DECHETS	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 990,54
	615221 - BATIMENTS PUBLICS	3 000,00	-2 200,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
	61562 - CONTRATS DE MAINTENANCE	3 600,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00	1 294,40
	61611 - ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	140,60
	61841 - VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00
	62282 - NETTOYAGE DU LINGE	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	91,03
	6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	748,19
	6238 - DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
	6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
	62621 - FRAIS INTERNET	550,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 550,00	2 188,80
	62622 - TELEPHONES PORTABLES	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	8,00
	62623 - TELEPHONES FIXES	302,00	907,60	0,00	0,00	0,00	1 209,60	1 212,61
	627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00	152,00	0,00	0,00	0,00	652,00	312,92
	6284 - REDEVANCES POUR SERVICES PRENDUS	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	305,20
	62871 - A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,30
	62876 - AU GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	0,00
Total : 011	Charges à caractère général	28 738,00	0,00	1 413,07	0,00	0,00	30 151,07	16 666,17
012	Charges de personnel et frais assimilés							
	6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00	400 457,03
Total : 012	Charges de personnel et frais assimilés	415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00	400 457,03
023	Virement à la section d'investissement							
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section							
	6811 - DAP - IMMO. INCORPORABLES ET CORPORELLES	3 804,00	0,00	800,00	0,00	0,00	4 604,00	4 545,31
Total : 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 804,00	0,00	800,00	0,00	0,00	4 604,00	4 545,31
65	Autres charges de gestion courante							
	65888 - AUTRES	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	83,03
Total : 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	83,03
67	Charges exceptionnelles							
	6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	797,50
	673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	2 000,00	0,00
Total : 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	3 000,00	797,50
Total : Dépenses		449 542,00	0,00	2 213,07	0,00	2 000,00	453 755,07	422 549,03

2022

Chapitres	Nature	Budget Primitif	Virements de crédits	Budget Supplémentaire	Report de crédits	Déclions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif
002	Résultat reporté de fonctionnement							
	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	2 213,07	0,00	0,00	2 213,07	2 213,07
Total : 002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00	2 213,07	0,00	0,00	2 213,07	2 213,07
70	Produits de services, du domaine et ventes divers							
	70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	285 905,21
Total : 70	Produits de services, du domaine et ventes divers	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	285 905,21
74	Dotations, subventions et participations							
	74786 - PARTICIPATION PATIENTELE	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	72 679,00
	74787 - PARTICIPATION CPAM LOI TEULADE	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	33 296,49
	74788 - REMUNERATION FORFAIRE CPAM	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	39 932,27
	74789 - PARTICIPATION CPAM ROSP	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	11 821,44
Total : 74	Dotations, subventions et participations	26 500,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	28 500,00	157 729,20
75	Autres produits de gestion courante							
	7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	103 042,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 042,00	0,00
	7568 - AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 75	Autres produits de gestion courante	103 042,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 042,00	0,00
77	Produits exceptionnels							
	7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112,93
Total : 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112,93
Total : Recettes		449 542,00	0,00	2 213,07	0,00	2 000,00	453 755,07	445 960,41
Solde de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 411,38

		2022						2023	
Chapitre	Nature	Budget Primitif	Reports de crédits	Virement crédit	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif	Reports de Crédits
001	Résultat reporté d'investissement								
	001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 001	Résultat reporté d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles								
	2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2184 - MOBILIER	3 804,00	0,00	0,00	1 762,26	0,00	5 566,26	974,86	1548,38
	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297,15	0,00
Total : 21	Immobilisations corporelles	3 804,00	0,00	0,00	1 762,26	0,00	5 566,26	1 272,01	1548,38
Total : Dépenses		3 804,00	0,00	0,00	1 762,26	0,00	5 566,26	1 272,01	1548,38

		2022						2023	
Chapitre	Nature	Budget Primitif	Reports de crédits	Virement crédit	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Total budgété	Compte Administratif	Reports de Crédits
001	Résultat reporté d'investissement								
	001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	962,26	0,00	962,26	962,26	0,00
Total : 001	Résultat reporté d'investissement	0,00	0,00	0,00	962,26	0,00	962,26	962,26	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement								
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section								
	28183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	819,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819,00	1 575,24	0,00
	28184 - MOBILIER	734,00	0,00	0,00	800,00	0,00	1 534,00	1 095,67	0,00
	28188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 251,00	1 874,40	0,00
Total : 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 804,00	0,00	0,00	800,00	0,00	4 604,00	4 545,31	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves								
	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes		3 804,00	0,00	0,00	1 762,26	0,00	5 566,26	5 907,57	0,00
Solde d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 235,56	-1548,38

### Réponse de Madame PACAUD à Monsieur BABIN :

Cette étude dans le domaine social est un document interne, avec des données brutes.  
Ce n'est pas un document de communication qui peut être diffusé comme cela.



---

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Version au 19 juin 2023

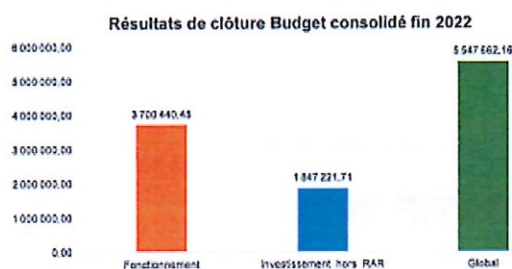
### SOMMAIRE

#### Le Compte Administratif 2022

- Le budget Consolidé
- Le budget principal
- Les budgets Annexes : Culture  
Centre Nautique  
Centre de santé

## Resultats consolidés 2022 (Tous budgets confondus)

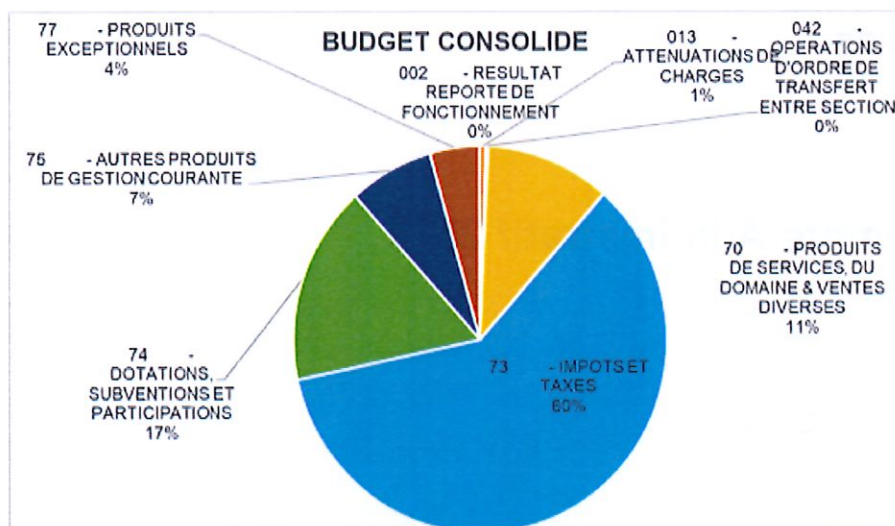
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021		4 888,66	128 515,70	1 363 275,50
Opérations exercice	17 909 331,40	21 604 885,19	5 777 719,17	6 390 181,08
<b>TOTAUX</b>	<b>17 909 331,40</b>	<b>21 609 771,85</b>	<b>5 906 234,87</b>	<b>7 753 456,58</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>3 700 440,45</b>		<b>1 847 221,71</b>	
Restes à réaliser (RAR)			2 556 480,89	192 469,07
Solde d'exécution des RAR			<b>-2 364 011,82</b>	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>3 700 440,45</b>		<b>-516 790,11</b>	



Les résultats de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Ils couvrent le solde négatif des reports de crédits.

www.saint-brevin.fr

## BUDGET CONSOLIDE : Fonctionnement 2022 RECETTES



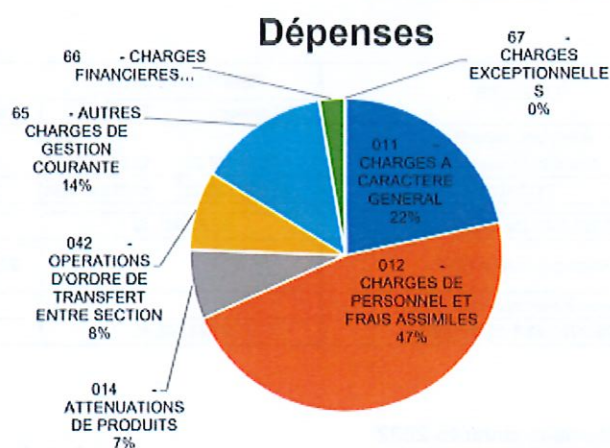
**21,6 M d'euros de recettes de fonctionnement (dont 47 K€ d'opérations d'ordre)**

Augmentation du chapitre 70 (ventes et refacturations annexes)

Augmentation du chapitre 77 (ventes de terrains)

Augmentation du chapitre 73 (fiscalité) : + 440 K€

## BUDGET CONSOLIDE :



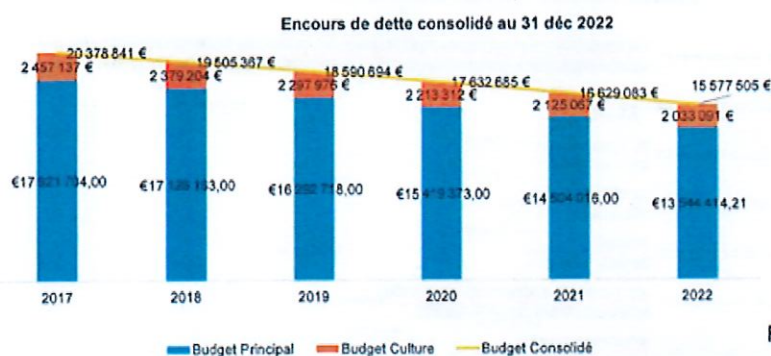
## 17,9 M€ de dépenses de fonctionnement (dont 1,46 M€ d'ordre) -

Augmentation des charges à caractère général : + 708 K€

Augmentation des charges de personnel : + 722 K€ (en parallèle , augmentation des recettes de refacturation de personnel),

Diminution des intérêts : -5,04 K€

## Budget consolidé - Endettement 2022



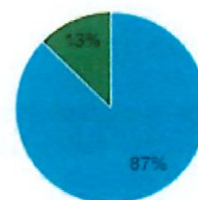
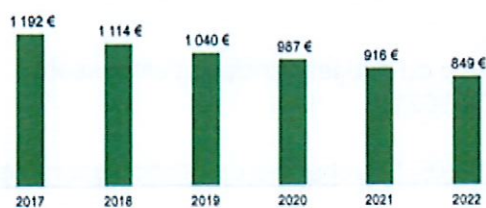
L'encours s'élève à 15,57 millions d'euros.

La dette par habitant s'établit à 849 € Calcul par rapport à la population DGF)

Le budget culturel représente 13 % de l'encours de dette.

Répartition de l'encours de dette au 31 décembre 2022

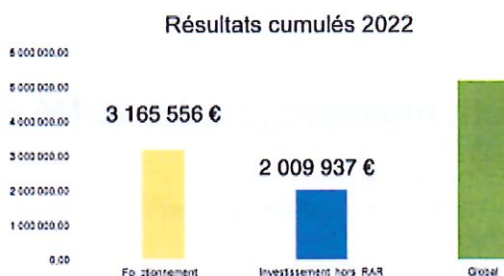
### Dette consolidée par habitant



■ Budget principal ■ Budget culturel

## Budget Principal - Résultats 2022

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0,00		1 298 232,31
Opérations exercice	15 930 108,28	19 095 674,68	5 465 734,08	6 177 438,99
<b>TOTAUX</b>	<b>15 930 108,28</b>	<b>19 095 674,68</b>	<b>5 465 734,08</b>	<b>7 475 671,30</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>3 165 566,40</b>		<b>2 009 937,22</b>	
Restes à réaliser (RAR)			2 285 445,00	192 469,97
Solde d'exécution des RAR			<b>-2 092 975,03</b>	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>3 165 566,40</b>		<b>-83 037,81</b>	

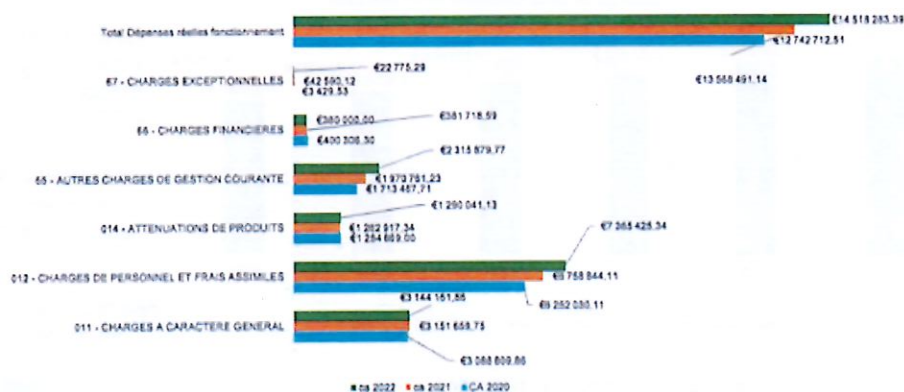


Le résultat de clôture d'investissement est excédentaire, l'excédent de fonctionnement couvre le solde des reports de crédits

www.saint-brevin.fr

## Budget Principal - Dépenses réelles de Fonctionnement 2022

Evolution Dépenses réelles de Fonctionnement



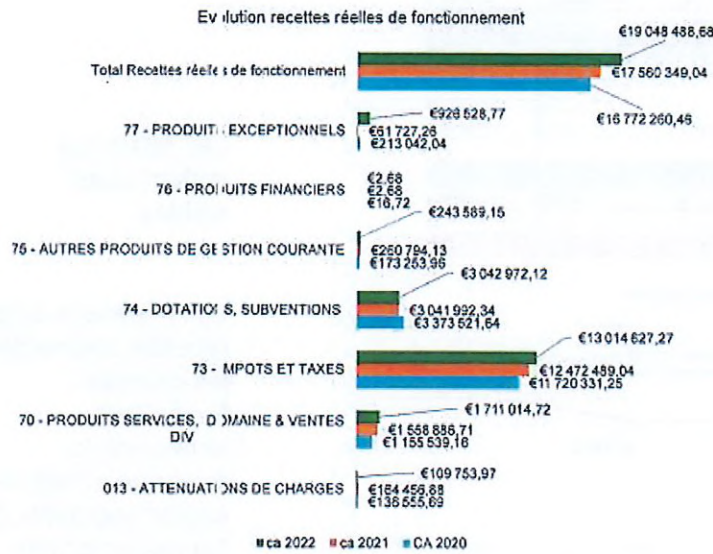
Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'établissent à 14,518 M€ (+7,0% par rapport au CA 2021).

Les charges de personnel (012) : + 606K€, Les charges de gestion courante (65) : + 345 K€

www.saint-brevin.fr



## Budget Principal - Recettes réelles de Fonctionnement 2022



Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'établissent à 19,048 M € (+8 % par rapport à 2021).

**Chapitre 73 :** Augmentation produits Impôts ménages : 118,9 K€ en 2022

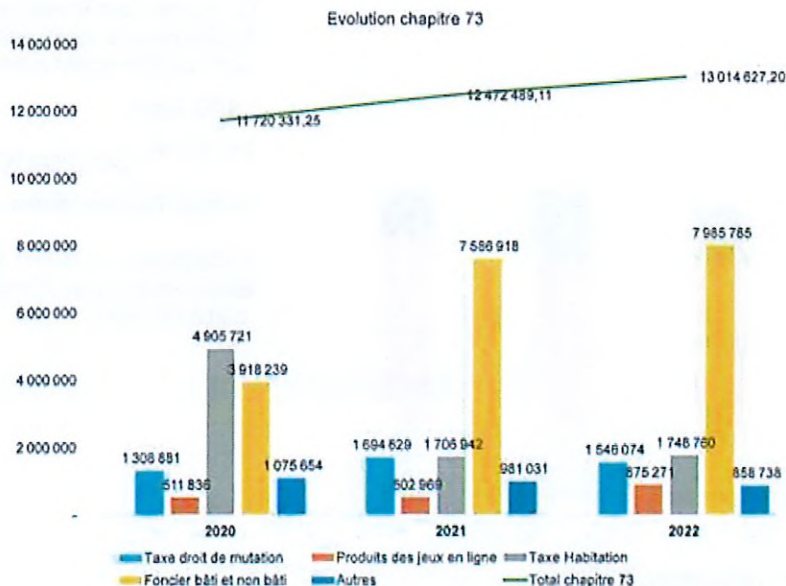
Taxe sur droits de mutations : Diminution de 148 K€

**Chapitre 70 :** Produits et redevances de 10% , Refacturations personnel budgets annexes : 981 K€ EN 2022, Augmentation des Redevances ODP (+34 k€)

**Chapitre 77 :** Les produits exceptionnels concernent des ventes de terrains, remboursements d'assurance

www.saint-brevin.fr

## Budget Principal – Chapitre 73 - Fiscalité



www.saint-brevin.fr

## Budget Principal – Autofinancement

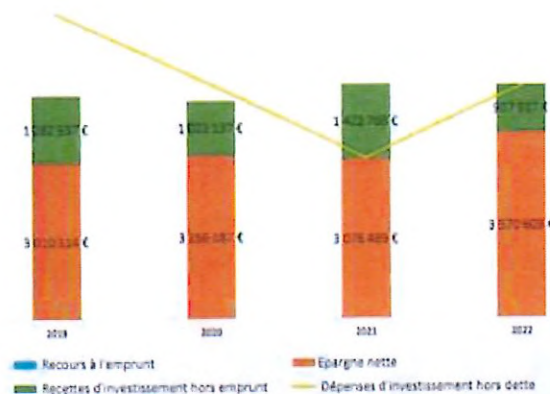
Les Epargnes	2020	2021	2022
Recettes de gestion	16 559 202 €	17 498 819 €	18 121 957 €
Dépenses de gestion	12 338 977 €	13 144 182 €	14 115 508 €
Epargne de gestion	4 220 225 €	4 354 637 €	4 006 449 €
Intérêts de la dette	400 008 €	381 714 €	380 000 €
Intérêts nouvelle dette		0 €	0 €
Résultat exceptionnel	209 618 €	16 107 €	603 753 €
Ventes à enregistrer			
Epargne Brute	4 029 831 €	3 991 055 €	4 630 203 €
Remboursement capital	873 345 €	910 257 €	959 032 €
Remboursement nouvelle dette			0 €
Epargne Nette	3 156 486 €	3 076 499 €	3 670 821 €

Les épargnes restent quasi stables.



Les dépenses et les recettes augmentent, les charges financières diminuent, le remboursement de capital augmente (du fait des emprunts progressifs)

## Budget Principal - Investissement 2022



Le montant des investissements 2022 s'élève à 4,459 millions d'euros  
Le financement par subventions :

199 228€

Le FCTVA 341 299,82

La taxe d'aménagement : 289 132€

L'affectation du résultat de fonctionnement en investissement : 3 858 297,51€

Les subventions reçues en 2022 :  
Acompte DETR Padioleau, DETR Pointeau  
Solde DETR Centre hébergement

## Budget Principal – Réalisations

Comparatifs Budget /Montant réalisé

Année	Total Budget	Montant réalisé	% réalisé/Budgété	Reporta de crédits
2019	8 894 416,67 €	5 884 487,76 €	65,9%	447 100,91 €
2020	6 755 637,36 €	4 507 630,64 €	66,7%	1 659 133,41 €
2021	6 486 914,14 €	2 959 624,29 €	45,6%	2 875 892,11 €
2022	5 206 684,00 €	4 458 326,38 €	85,6%	2 285 445,01 €

Pour 2021 et 2022, le montant budgété n'intègre pas les crédits prévus pour la régularisation de TVA sur la construction du Centre d'Hébergement

**A noter :** Un taux de réalisation plus important en 2022; en partie conséquence de la mise en place d'APCP (Pointeau, Fadioleau, Centre pluri Disciplinaire).

### Les investissements 2022 :

Voirie : 988K€  
 PM rue Jules Verne : 72,3 K€  
 Concessions de places : 111,1 K€  
 Hôtel de ville : 128,5 K€  
 Véhicules : 124 K€  
 Ecole P. Fort : 157,9 K€  
 Ecole Dallet : 380 K€

Espace Tennis : 48,9 K€  
 Boulevard Padioleau : 602,6 K€  
 Pointeau : 632,4 K€  
 Défense de côte : 162,7 K€  
 Boulodrome : 95,6 K€

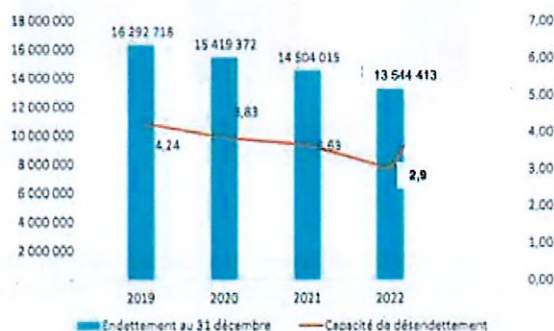
www.saint-brevin.fr

## Budget Principal - Endettement 2022



Le montant de la dette sur le budget principal s'élève à 14,504 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

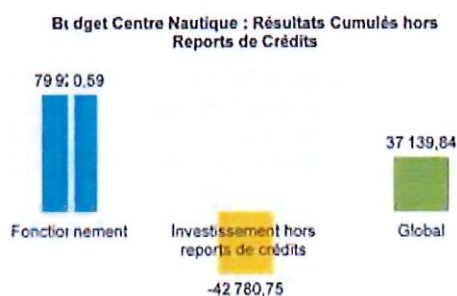
La capacité de désendettement s'établit en 2022 à 2,9 années.



www.saint-brevin.fr

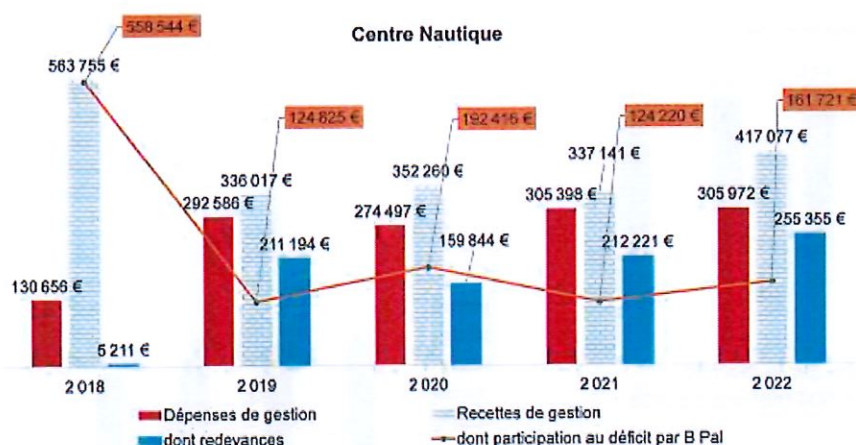
## Budget Annexe Centre Nautique - Résultats 2022

LIBÉLLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0,00	1 925,57	
Opération exercice	337 962,92	417 883,51	91 019,17	50 163,99
<b>TOTAUX</b>	<b>337 962,92</b>	<b>417 883,51</b>	<b>92 944,74</b>	<b>50 163,99</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>79 920,59</b>		<b>-42 780,75</b>	
Restes à réaliser (RAR)			37 139,84	
Solde d'exécution des RAR				-37 139,84
<b>RESULTAT CUMULES</b>	<b>79 920,59</b>		<b>-79 920,59</b>	



La participation du budget principal est calculée pour obtenir un résultat à 0. Le résultat de fonctionnement couvre le déficit d'investissement et le solde des Reports de crédits..

## Budget Annexe Centre Nautique - Dépenses et Recettes



Le budget principal verse une subvention d'équilibre. Le déficit du Centre Nautique a été résorbé en 2018.

91 019,17€ de dépenses d'investissement en 2022 dont 25 098,88€ de travaux sur bâtiments et 65 920,29€ pour renouveler le matériel nautique et technique.

Pas d'emprunt pour ce budget.

En 2022, le déficit d'investissement est résorbé par l'excédent de fonctionnement.

Le montant des reports de crédits à reprendre au budget supplémentaire : 37 139,84€

## Budget Annexe Culture - Résultats 2022

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0,00	126 590,13	
Opérations exercice	855 610,46	1 277 478,44	211 760,68	148 830,50
<b>TOTAUX</b>	<b>855 610,46</b>	<b>1 277 478,44</b>	<b>338 350,81</b>	<b>148 830,50</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>421 867,98</b>		<b>-189 520,31</b>	
Restes à réaliser (RAR)			232 347,67	
Solde d'exécution des RAR				-232 347,67
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>421 867,98</b>		<b>-121 867,98</b>	

### Budget Culture : Résultats cumulés hors Reports de Crédits

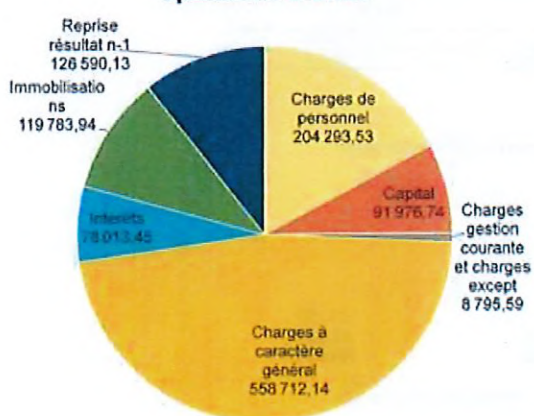


Le résultat de fonctionnement couvre le déficit d'investissement cumulé fin 2022.

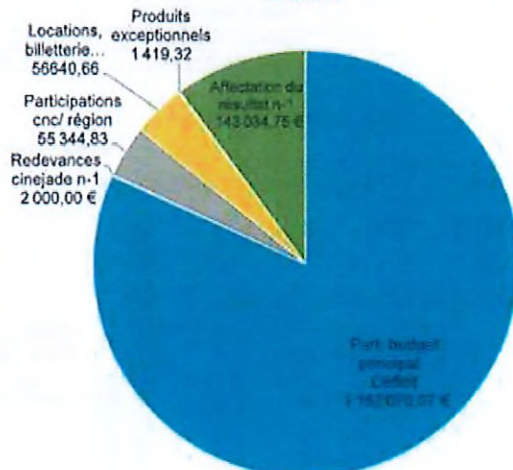
www.saint-brevin.fr

## Budget Annexe Culture - Dépenses et Recettes

### Dépenses budget Culture hors Opérations d'Ordre



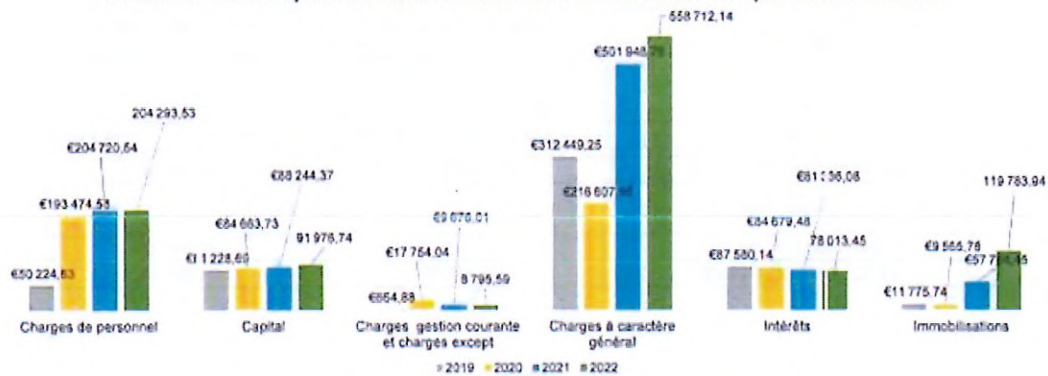
### Recettes budget Culture hors opérations d'ordre



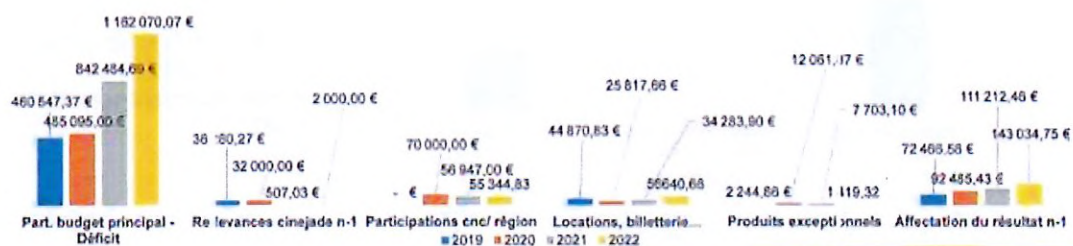
www.saint-brevin.fr

## Budget Annexe Culturel - Dépenses et Recettes

Evolution des dépenses hors affectations de résultats et opérations d'ordre



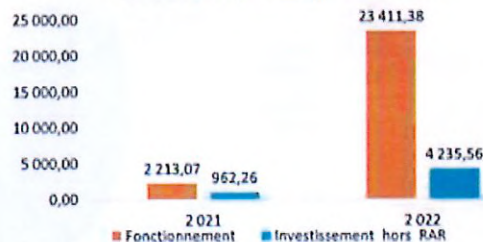
Evolution des recettes hors affectations résultats et opérations d'ordre



## Budget Annexe Centre Pluridisciplinaire de Santé - Dépenses et Recettes

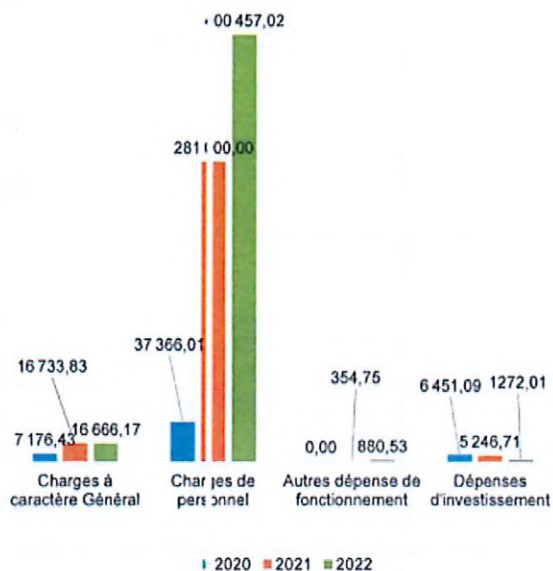
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 213,27		962,26
Opérations exercice	422 549,03	443 747,14	1 272,01	4 545,31
<b>TOTAUX</b>	<b>422 549,03</b>	<b>445 960,41</b>	<b>1 272,01</b>	<b>5 507,57</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>23 411,38</b>		<b>4 235,56</b>	
Restes à réaliser (RAR)			1 548,39	
Solde d'exécution des RAR				-1 548,39
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>23 411,38</b>		<b>2 687,18</b>	

Résultats centre pluri disciplinaire de santé

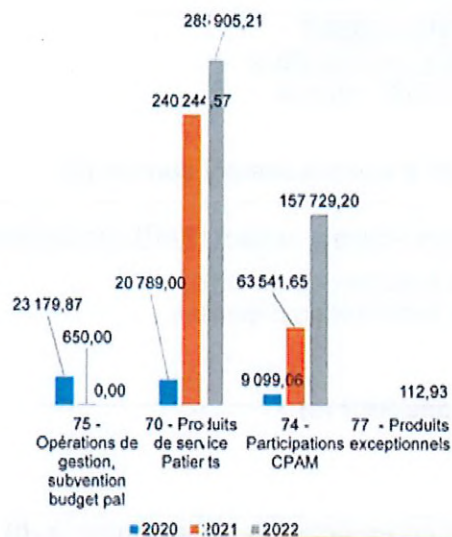


## Budget Annexe Centre Municipal de Santé - Dépenses et Recettes

Dépenses hors opérations d'ordre



Recettes hors opérations d'ordre



www.saint-brevin.fr



**AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

<b>REPRISE DES RESULTATS</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultats cumulés 2022	3 165 566.40
Résultat 2021 reporté	0.00
<b>Résultat à affecter</b>	<b>3 165 566.40</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultats cumulés 2022	711 704.91
Résultat 2021 reporté	1 298 232.31
<b>Résultat d'investissement cumulé (a)</b>	<b>2 009 937.22</b>
<u>Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement</u>	
Restes à réaliser en recettes	192 469.97
Restes à réaliser en dépenses	2 285 445.00
<b>Solde des RAR (b)</b>	<b>-2 092 975.03</b>
<b>Besoin ou excédent de financement (a+b)</b>	<b>- 83 037.81</b>
<b>REPRISE DES RESULTATS EN 2023</b>	
1) Affectation en réserve (article 1068)	3 165 566.40
2) Report en fonctionnement R 002	0.00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 27 voix pour et 6 abstentions,**

**AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE CULTURE**

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

<b>REPRISE DES RESULTATS</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat 2022	421 867.98
Résultat 2021 reporté	0.00
<b>Résultat à affecter</b>	<b>421 867.98</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat 2022	- 62 930.18
Résultat 2021 reporté	-126 590.13
<b>Résultat d'investissement cumulé (a)</b>	<b>-189 520.31</b>
<u>Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement</u>	
Restes à réaliser en recettes	0.00
Restes à réaliser en dépenses	232 347.67
<b>Solde des RAR (b)</b>	<b>- 232 347.67</b>



<b>Besoin ou excédent de financement (a+b)</b>	- 421 867.98
<b>REPRISE DES RESULTATS EN 2023</b>	
1) Affectation en réserve (article 1068)	421 867.98
2) Report en fonctionnement R 002	0.00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.  
**Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions,**

**AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE**

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

<b>REPRISE DES RESULTATS</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat 2022	79 920.59
Résultat 2021 reporté	0.00
<b>Résultat à affecter</b>	<b>79 920.59</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat 2022	-40 855.18
Résultat 2021 reporté	-1 925.57
<b>Résultat d'investissement cumulé (a)</b>	<b>-42 780.75</b>
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement</b>	
Restes à réaliser en recettes	0.00
Restes à réaliser en dépenses	37 139.84
<b>Solde des RAR (b)</b>	<b>-37 139.84</b>
<b>Besoin ou excédent de financement (a+b)</b>	<b>-79 920.59</b>
<b>REPRISE DES RESULTATS EN 2023</b>	
1) Affectation en réserve (article 1068)	79 920.59
2) Report en fonctionnement R 002	0.00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.  
**Adoption par 27 voix pour et 6 abstentions,**

**AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

Vous avez approuvé le compte administratif 2022 et les résultats du budget principal et des budgets annexes rattachés.

Il convient à présent d'affecter ces résultats selon le tableau suivant :

<b>REPRISE DES RESULTATS</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat 2022	21 198.11
Résultat 2021 reporté	2 213.07
<b>Résultat à affecter</b>	<b>23 411.18</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat 2022	3 273.30

Résultat 2021 reporté	962.26
<b>Résultat d'investissement cumulé (a)</b>	<b>4 235.56</b>
<u>Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement</u>	
Restes à réaliser en recettes	0.00
Restes à réaliser en dépenses	1 548.38
<b>Solde des RAR (b)</b>	<b>-1 548.38</b>
<b>Besoin ou excédent de financement (a+b)</b>	<b>2 687.18</b>
<b>REPRISE DES RESULTATS EN 2023</b>	
1) <u>Affectation en réserve (article 1068)</u>	0.00
2) <u>Report en fonctionnement R 002</u>	23 411.18

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.  
**Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions,**



## **RAPPORT SUR LA DETTE**

La circulaire du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et aux établissements publics, prévoit la présentation d'un rapport annuel sur la dette, à l'occasion de l'examen et de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport sur la dette 2022, qui s'établit comme suit :

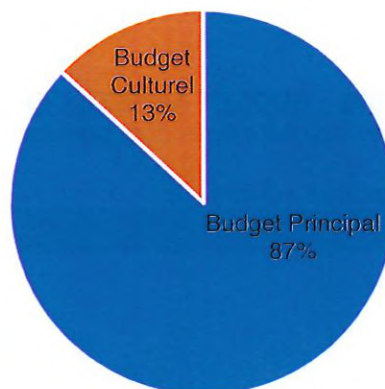
### **LA DETTE DE LA COMMUNE DE SAINT BREVIN :** **A – SYNTHÈSE DE LA DETTE ACTUELLE**

#### 1/ L'ENCOURS DE DETTE :

Au 31 décembre 2022, la dette globale est répartie sur le budget principal et le budget annexe Culturel.

Encours de la dette	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022	Nbre de contrats
Budget principal	15 419 372,90 €	14 504 016,20 €	13 544 414,20 €	8
Budget culture	2 213 311,80 €	2 125 067,40 €	2 033 090,70 €	3
<b>TOTAL</b>	<b>17 632 684,70 €</b>	<b>16 629 083,60 €</b>	<b>15 577 504,90 €</b>	<b>11</b>

### Répartition des emprunts



La dette par habitant s'établit à 738 euros (population DGF= 18 351)

## 2/ LA DETTE GARANTIE :

Bénéficiaire	Nature du bénéficiaire	Nombre d'emprunts	CRD garanti
Atlantique Habitations	ESH	2	1 044 271,57 €
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Mer et Pins	Etabl. public	2	4 417 671,60 €
CIF Coopérative	ESH	6	947 693,12 €
CISN Résidences Locatives	ESH	4	337 922,68 €
Espace Domicile St Nazaire	ESH	48	5 707 256,29 €
SA Nantaise d'Habitations	ESH	8	365 100,53 €
SAMO	ESH	0	
Habitat 44	OPH	8	1 256 169,15 €
			<b>14 076 084,94</b>

## 3/ LES PRETEURS :

Les prêteurs de la commune sont au nombre de 4.

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	7 357 704,99 €	7	47,23%
Caisse française de financement local	3 832 501,73 €	2	24,60%
Société Générale	2 914 354,83 €	1	18,71%
Dexia	1 472 943,31 €	1	9,46%
	<b>15 577 504,86 €</b>		<b>100,00%</b>

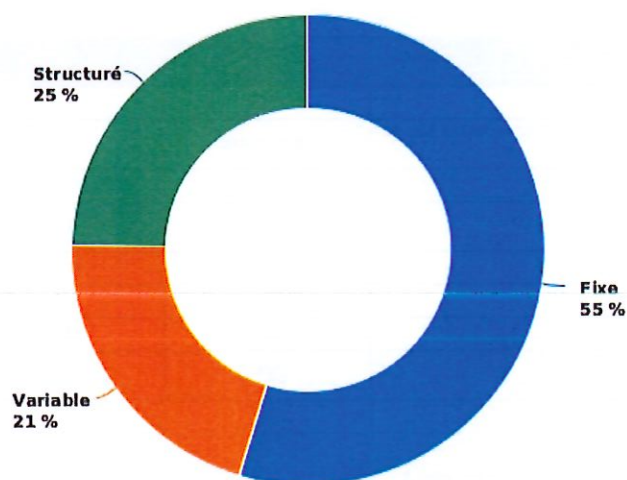
## 4/ LA CHARTE DE BONNE CONDUITE :

La Charte de bonne conduite, qui est un document consensuel entre des associations nationales représentatives de collectivités locales et certaines banques, dresse une classification de la dette selon deux critères : d'une part, l'index ou l'indice de référence (de 1 à 5 et hors échelle), d'autre part, la structure des taux (de A à E et hors échelle). Plus le chiffre ou la lettre est élevé, plus le risque est important. Des emprunts, dits «hors charte», sont encore plus risqués.

## LA STRUCTURE DE LA DETTE : TAUX FIXE, TAUX VARIABLE, TAUX STRUCTURE :

Structure	Indice	Poids (%)	Nombre de produits	CRD
B	1	24,60%	2	3 832 501,73 €
A	1	75,40%	10	11 745 003,13 €
		<b>100,00%</b>	<b>12</b>	<b>15 577 504,86</b>

## Répartition par risque au 31/12/2022



Référence	Contrepartie (nom officiel)	Nb documents	CRD	Montant du contrat	Indexation
016585	Société Générale	6	2 914 354,83 €	4 000 000,00 €	Taux fixe à 0,30%
6879455	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	5	1 613 338,33 €	3 000 000,00 €	Euribor 3m + 0,08%, flooré à 0,00%
6879481	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	4	1 613 338,33 €	3 000 000,00 €	Euribor 3m + 0,08%, flooré à 0,00%
7012736	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	3	2 575 063,47 €	4 000 000,00 €	Taux fixe à 4,43%
7478388	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	2	899 002,00 €	1 300 000,00 €	Taux fixe à 4,56%
7478393	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	2	96 815,52 €	140 000,00 €	Taux fixe à 4,56%
7478407	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	2	262 785,25 €	380 000,00 €	Taux fixe à 4,56%
7478414	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	2	297 362,09 €	430 000,00 €	Taux fixe à 4,56%
MIN210333EUR	Caisse française de financement local	6	600 801,43 €	4 000 000,00 €	Si Euribor 3m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 4,15% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,05%
MIN247929EUR	Dexia	2	1 472 943,31 €	2 250 000,00 €	Taux fixe à 3,37%
MON220762EUR	Caisse française de financement local	11	3 231 700,30 €	5 661 573,77 €	Si Euribor 3m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 4,40% sinon Euribor 3m Postfixé
			<b>15 677 504,88</b>	<b>28 161 573,77</b>	

Référence	Total du capital remboursé de l'année	Total des intérêts de l'année	Date de début	Date de fin	Structure et indice
016585	115 989,35 €	9 086,83 €	01/03/2007	01/06/2036	A 1
6879455	100 738,94 €	942,29 €	25/01/2006	25/01/2036	A 1
6879481	100 738,94 €	942,29 €	25/01/2006	25/01/2036	A 1
7012736	124 111,20 €	117 530,56 €	25/06/2007	25/06/2037	A 1
7478388	37 661,45 €	42 711,85 €	25/10/2008	25/10/2038	A 1
7478393	4 055,86 €	4 599,73 €	25/10/2008	25/10/2038	A 1
7478407	11 008,72 €	12 485,01 €	25/10/2008	25/10/2038	A 1
7478414	12 457,26 €	14 127,76 €	25/10/2008	25/10/2038	A 1
MIN210333EUR	278 739,66 €	32 651,16 €	01/10/2004	01/10/2024	B 1
MIN247929EUR	68 510,76 €	51 795,67 €	15/02/2008	01/03/2038	A 1
MON220762EUR	197 566,62 €	149 709,39 €	10/06/2004	01/07/2034	B 1
	<b>1 051 578,76</b>	<b>436 582,54</b>			

### B - PROJETS 2023 :

#### **Pas de renégociation possible sur les emprunts déjà contractés :**

Les emprunts à taux fixe ont des pénalités de remboursement qui ne permettent pas un refinancement. Le coût serait prohibitif pour la commune.

Les emprunts à taux variable ont des marges qui sont inférieures à ce qui se pratique actuellement. Un refinancement ne serait pas non plus avantageux pour la commune.

#### **Besoin d'emprunt en 2023 :**

Au budget 2023, compte tenu des investissements présentés, l'inscription d'un emprunt a été nécessaire pour le financement de la requalification du Boulevard Padioleau et la renaturation du parking de Pointeau.

Compte tenu des marchés, au mois de mars 2022, une consultation d'emprunt été lancée, pour 4 millions.

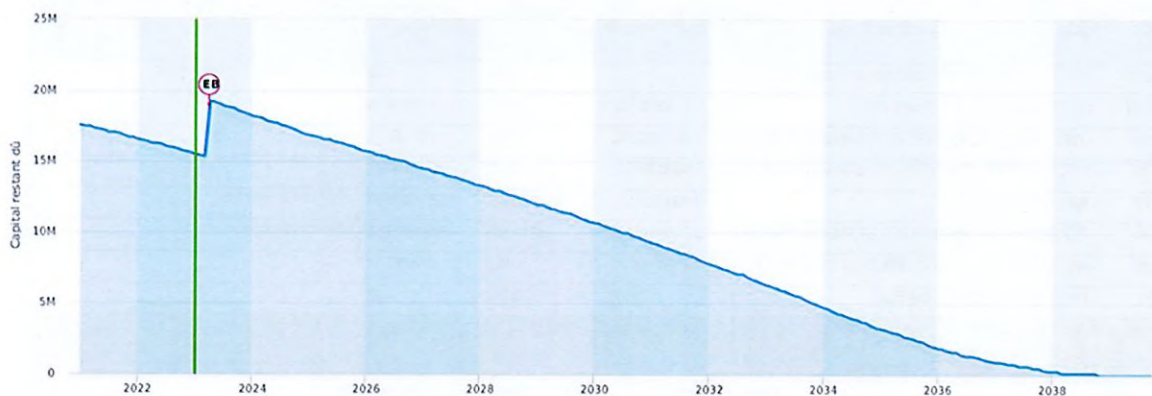
#### **L'offre retenue est celle du Crédit Mutuel, selon les conditions suivantes :**

Taux fixe : 0,85%  
Durée : 15 ans  
Montant total des intérêts : 264 660 €  
Périodicité : Trimestrielle  
Remboursement à échéance constante : 71 077,67 €  
Remboursement anticipé : 5% du capital remboursé  
Intérêts : préfixés, base 365 jours  
Frais de dossier : 3 850 €

La 1<sup>ère</sup> échéance a été payée le 25 mai 2023.

La consultation lancée en début d'année 2022, a permis d'obtenir des conditions intéressantes, comparativement à l'évolution du marché financier au cours du second semestre 2022.

### Profil d'extinction de la dette actualisé



Dont acte



**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**  
PRESENTATION PAR CHAPITRE :  
**Budget Principal**

Chapitre		Budget Primitif	Budget supplémentaire	Total budgété		
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	41103631,00	197625,00	43011156,00	Dépenses Crédit DG prest de service	
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8080402,00		8080402,00		
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	11288000,00	135000,00	11423000,00	Attribution de compensation	
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11267884,00	199911,38	11467795,38		
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	863000,00	23000,00	886000,00	Provisions cet	
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2162626,00	-116411,38	2046214,62	Centre nautique : -50 000, culture : +47000, centre de santé : -113411,38	
66	- CHARGES FINANCIERES	452500,00	15000,00	467500,00	Intérêts : 435 000 euros au tp, projet de CA à 439 000 euros, ICNE sous évalués	
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	250000,00		250000,00	Litiges taxe de séjour : impayés = 231 000	
<b>Total : DEPENSES</b>		<b>18767843,00</b>	<b>454125,00</b>	<b>19221968,00</b>		
<b>RECETTES</b>						
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	reprise résultat de fonctionnement	
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	113800,00	0,00	113800,00		
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	360000,00	0,00	360000,00		
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENT	11703282,00	0,00	11703282,00		
73	- IMPOTS ET TAXES	13358000,00	457236,00	13815236,00	suite réception état 1259	
74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3018761,00	-3111,00	3015650,00	suite notif dotations	
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	214000,00	0,00	214000,00		
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00		
<b>Total : RECETTES</b>		<b>18767843,00</b>	<b>454125,00</b>	<b>19221968,00</b>		
<b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
Chapitre		Budget Primitif	Budget supplémentaire	Reports de crédits	Total budgété	
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	360000,00	0,00	0,00	360000,00	
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	415000,00	0,00	0,00	415000,00	
10	- DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	30000,00	-30000,00	0,00	0,00	reversement taxe aménagement à la CCSE
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	11202500,00	0,00	0,00	11202500,00	
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77000,00	35823,00	37251,55	150074,55	Frais études réseau chaleur et label port propre
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	555000,00	0,00	180256,41	735256,41	
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11989090,00	850000,00	11844113,17	41883203,17	Pointeau : 150 000€, ppi Energétique : 700 000€, Régul ba centre hébergement : 155 320€, PPI Energétique : 247 590,77€, Pointeau : - 150 000€, Radioleau : 50000€
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	4164000,00	302910,97	223123,87	5090734,84	
<b>Total : DEPENSES</b>		<b>9492590,00</b>	<b>11158733,97</b>	<b>2285445,00</b>	<b>12936768,97</b>	
<b>RECETTES</b>						
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		2009937,22		2009937,22	reprise résultat investissement 2022
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11267884,00	199911,38	0,00	11467795,38	
024	- PRODUITS DES CESSIONS				0,00	
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	863000,00	23000,00	0,00	886000,00	Provisions cet
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	415000,00	0,00	0,00	415000,00	
10	- DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	580000,00	31165566,40	0,00	31745566,40	Affectation résultat de fonct 2022
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	220000,00	0,00	192469,97	412469,97	
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	61146706,00	-21146706,00	0,00	4000000,00	Diminution emprunt
<b>Total : R</b>		<b>9492590,00</b>	<b>3251709,00</b>	<b>192469,97</b>	<b>12936768,97</b>	
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>2092975,03</b>	<b>-2092975,03</b>	<b>0,00</b>	

Adoption par 27 voix pour et 6 abstentions,

## Budget annexe Culturel :

Chapitre		Budget Primitif	Budget supplémentaire	Montant virement de crédit	Total budgété	
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	675 166,00	0,00	0,00	675 166,00	
	012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	214 500,00	0,00	0,00	214 500,00	
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	118 700,00	36 000,00		154 700,00	pour équilibre section investissement
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 300,00	7 000,00		22 300,00	Ajustement dotations amortissements, contrepartie en recettes investissement
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	
	66 - CHARGES FINANCIERES	76 000,00	0,00	0,00	76 000,00	
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	4 000,00	0,00	6 000,00	Régularisation coefficient assujettissement , + regul rattachement
<b>Total : DEPENSES</b>		<b>1 110 666,00</b>	<b>47 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 157 666,00</b>	
<b>RECETTES</b>						
	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00	
	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				0,00	
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 069 666,00	47 000,00	0,00	1 116 666,00	Augmentation participation du budget principal pour équilibre budget
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				0,00	
<b>Total : RECETTES</b>		<b>1 110 666,00</b>	<b>47 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 157 666,00</b>	
<b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Section	Chapitre	Budget Primitif	Reports de crédits	Budget supplémentaire	Total budgété	
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			189 520,31	189 520,31	
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	96 000,00		0,00	96 000,00	
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 000,00	232 347,67	43 000,00	313 347,67	Ajouter 1000 euros pour comm, créasites+42 000 pour marchés
<b>Total : DEPENSES</b>		<b>134 000,00</b>	<b>232 347,67</b>	<b>232 520,31</b>	<b>598 867,98</b>	
<b>RECETTES</b>						
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			421 867,98	421 867,98	
	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	118 700,00		36 000,00	154 700,00	
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 300,00		7 000,00	22 300,00	Ajustement dotations amortissements
<b>Total : RECETTES</b>		<b>134 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>464 867,98</b>	<b>598 867,98</b>	
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>-232 347,67</b>	<b>232 347,67</b>		

Adoption par 27 voix pour et 6 abstentions,

## Budget Annexe Centre Nautique :

Section	Chapitre	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Montant virement de crédit	Total budgété	
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1070100,00	0,00	0,00	1070100,00	
	012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	240000,00	0,00	0,00	240000,00	
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				0,00	
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	44500,00	0,00	0,00	44500,00	
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3000,00	0,00	0,00	3000,00	
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6000,00	0,00	0,00	6000,00	
<b>Total : DEPENSES</b>		<b>400500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400500,00</b>	
<b>RECETTES</b>						
	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	200,00	0,00	0,00	200,00	
	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	163300,00	50000,00	0,00	213300,00	Augmentation des crédits sur recettes attendues 70632
	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2370100,00	-50000,00	0,00	1870100,00	Diminution de la participation budget principal
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total : RECETTES</b>		<b>400500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400500,00</b>	
<b>Solde Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Section	Chapitre	Budget Primitif	Reports de crédits	Budget Supplémentaire	Total budgété	
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
	001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			42780,75	42780,75	reprise de résultat 2022
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	200,00		0,00	200,00	
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44000,00	370139,84	0,00	810439,84	
<b>Total : DEPENSES</b>		<b>44500,00</b>	<b>370139,84</b>	<b>42780,75</b>	<b>124420,59</b>	
<b>RECETTES</b>						
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	44500,00		0,00	44500,00	
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			79920,59	79920,59	Affectation résultat fonc 2022 : article 1068
<b>Total : RECETTES</b>		<b>44500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79920,59</b>	<b>124420,59</b>	
<b>Solde investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>-370139,84</b>	<b>370139,84</b>	<b>0,00</b>	

Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions,

### Budget annexe Centre de Santé :

Chapitre	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Total Budget		
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	43680,00	0,00	43680,00		
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	453000,00	0,00	453000,00		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23000,00	0,00	23000,00		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	7000,00	0,00	7000,00		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1000,00	0,00	1000,00		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3000,00	0,00	3000,00		
<b>Total : DEPENSES</b>		<b>530680,00</b>	<b>0,00</b>	<b>530680,00</b>	
<b>RECETTES</b>					
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		23411,38	23411,38		
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	370000,00	0,00	370000,00		
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	26500,00	90000,00	116500,00	Ajustement credits : Forfat : 50000€, Teulade : 30 000€, FOSP : 10 000€	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	134180,00	-113411,38	20768,62	Ajustement participation budget principal compte tenu recettes supplémentaires inscrites au BS	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00				
<b>Total : RECETTES</b>		<b>530680,00</b>	<b>0,00</b>	<b>530680,00</b>	
<b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Chapitre	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Reports de crédits	Montant virement de crédit	Total budget	
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30000,00	2687,18	1548,38	0,00	34235,56	Pour équilibre section d'investissement
<b>Total : DEPENSES</b>		<b>30000,00</b>	<b>2687,18</b>	<b>1548,38</b>	<b>34235,56</b>	
<b>RECETTES</b>						
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		4235,56			4235,56	reprise résultat investissement 2022
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	23000,00	0,00	0,00	0,00	23000,00	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	7000,00		0,00	0,00	7000,00	Amortissement
<b>Total : RECETTES</b>		<b>30000,00</b>	<b>4235,56</b>	<b>0,00</b>	<b>34235,56</b>	
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>1548,38</b>	<b>-1548,38</b>	<b>0,00</b>	

Adoption par 31 voix pour et 2 abstentions





## **ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Le service de gestion comptable de Pornic (SGC) vient de nous informer qu'à ce jour il ne pouvait pas recouvrer les titres de recettes dont le détail est joint en annexe.

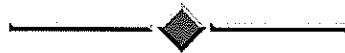
Les demandes d'admission en non-valeur présentées par le comptable relèvent du pouvoir du Conseil Municipal.

Je vous propose donc d'accepter la demande d'admission en non-valeur pour un total de 1 940,40 €

<b>Années</b>	<b>Montants</b>	<b>Objets de la créance</b>	<b>Motifs</b>
2020	265,79 €	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2021	594,58 €	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2021	66,72 €	Aide aux devoirs	Poursuite sans effet
2022	0,48 €	ODP	RAR inférieur seuil poursuite
2022	67,90 €	TLPE	RAR individuel inférieur seuil poursuite
2022	685,72 €	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2022	259,21 €	Restauration scolaire	RAR individuel inférieur seuil poursuite
<b>Totaux</b>	<b>1 940,40 €</b>		

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

### **Adoption à l'unanimité**



### **GARANTIE D'EMPRUNT CISN RESIDENCES LOCATIVES – FINANCEMENT DE 3 LOGEMENTS, 11 ROUTE DE LA GENDARMERIE**

Vu la demande de cautionnement formulée par CISN Résidences Locatives pour un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement la construction de 3 logements (parc social public) au 11, Route de la gendarmerie ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités locales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°145813 en annexe signé entre CISN Résidences Locatives ci-après, l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de commune Saint-Brevin-les-Pins accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 335 554,27 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 145813 constitué de 2 lignes de prêt.

- PLAI, d'un montant de deux-cent quatre-vingt mille cent-vingt-six euros et vingt-sept centimes (280 126,27 euros), fin de l'emprunt : 2063 ;
- PLAI foncier, d'un montant de cinquante-cinq mille quatre-cent-vingt-huit euros (55 428,00 euros), fin de l'emprunt : 2073 ;

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 335 554,27 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Les caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles ci-dessus.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



### **GARANTIE D'EMPRUNT CISN RESIDENCES LOCATIVES – FINANCEMENT CADA, LES PIERRES COUCHEES**

Vu la demande de cautionnement formulée par CISN Résidences Locatives pour un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement la construction du Centre d'Aide aux Demandeurs d'Asile (CADA) au 10 Avenue des Pierres Couchées ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités locales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°145710 en annexe signé entre CISN Résidences Locatives ci-après, l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de commune Saint-Brevin-les-Pins accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 609 692 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 145710 constitué de 2 lignes de prêt.

- PLU, d'un montant d'un million deux-cent-sept mille deux-cent-soixante-neuf euros (1 207 269 euros), fin de l'emprunt : 2063 ;
- PLU foncier, d'un montant de quatre-cent-deux mille quatre-cent-vingt-trois euros (402 423 euros), fin de l'emprunt : 2073 ;

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 609 692 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

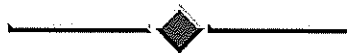
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Les caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles ci-dessus.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



## GARANTIE D'EMPRUNT CISN RESIDENCES LOCATIVES – FINANCEMENT DE L'OPERATION MAISON RELAIS DU BODON

Vu la demande de cautionnement formulée par CISN Résidences Locatives pour un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement la construction de 8 logements pour la Maison Relais du Bodon ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités locales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°146006 en annexe signé entre CISN Résidences Locatives ci-après, l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Article 1** : L'assemblée délibérante de commune Saint-Brevin-les-Pins accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 534 589,19 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 146006 constitué de 2 lignes de prêt.

- PLAI, d'un montant de quatre-cent quatre-vingt-quatre mille trois-cent-quatre-vingt euros et dix-neuf centimes (484 380,19 euros), fin de l'emprunt : 2063 ;
- PLAI foncier, d'un montant de cinquante mille deux-cent-neuf euros (50 209,00 euros), fin de l'emprunt : 2073 ;

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 534 589,19 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Les caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles ci-dessus.

**Article 3** : Le Conseil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



## SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Par arrêté municipal du 20 juin 2022, nous avons décidé de fixer à 25,54 € par élève brévinçois, le montant de la subvention allouée par la Ville, pour les voyages nationaux et internationaux organisés par les écoles, collèges et lycées durant l'année scolaire 2022/2023.

Je vous demande donc d'approuver le versement de la participation de la Commune aux établissements scolaires désignés ci-après :

Collège Notre Dame de Recouvrance à Pornic

➤ en Allemagne du 12 au 17 mars 2023

25,54 € x 1 élève soit

25,54 €

➤ en Angleterre du 12 au 16 juin 2023

25,54 € x 1 élève soit

25,54 €

Collège Saint-Joseph à Saint-Brevin-les-Pins

➤ en Angleterre du 2 au 8 avril 2023

25,54 € x 38 élèves soit 970,52 €

Lycée du pays de Retz à Pornic

➤ à Bruxelles du 11 au 15 avril 2023

25,54 € x 8 élèves soit 204,32 €

➤ en Angleterre du 23 au 27 mai 2023

25,54 € x 4 élèves soit 102,16 €

Soit un total de 1 328,08 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité



## REDEVANCES ET TARIFS COMMUNAUX 2023 – MODIFICATIONS DES TARIFS DU SERVICE CULTUREL

Les tarifs 2023 ont été votés le 12 décembre 2022. Or, quelques erreurs se sont glissées dans le 1<sup>er</sup> tableau des tarifs. Je vous propose les modifications suivantes :

### CULTURE - MODIFICATIF TARIFS 2023

Tarifs	2022	2023
Marché artisanal des Pins (mètre linéaire) - Ambulant sans abonnement	6,70	6€/ML
Marché artisanal de l'Océan (mètre linéaire) - Ambulant sans abonnement		6,86€/ML
Marchés artisanaux (mètre linéaire) - Abonnement marché de l'Océan (x7)		5€/ML
Marchés artisanaux (mètre linéaire) - Abonnement marché des Pins (x7)		2,5€/ML
Abonnement aux 2 marchés (14)		2,67€/ML
Premier et dernier marchés de l'été	gratuit	gratuit
Autres (forum, expo...)	8,90	9,10 €
Forfait Stand Week-End Glisse 2 jours	104,00	106,10 €
Forfait Stand Week-End Glisse 1 jour	62,40	63,65 €
Ambulants grandes manifestations (mètre linéaire)	15,60	15,90 €
Atelier symposium (mineurs) : demi-journée	6,00 €	6,00 €
Atelier symposium (mineurs) : journée	12,00 €	12,00 €
Atelier symposium (majeurs) : demi-journée	10,00 €	10,00 €
Atelier symposium (majeurs) : journée	20,00 €	20,00 €
Forfait brocanteurs, bouquinistes (10ML max)		Journée : 10€ abonnement 7 marchés : 70€

Tarifs expositions / salons ( par jour et m2 )	2022	2023
Forfait journalier (stand + mobilier + électricité + internet )	42,60 €	43,45 €
Forfait 3 jours ( stand + mobilier + électricité + internet )	27,00 €	27,54 €
Forfait 6 jours ( stand + mobilier + électricité + internet )	16,60 €	16,93 €

Tarifs spectacles	2022			2023
	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif partenaire/ de groupe	
Tarif A	20,00 €	12,00 €	16,00 €	Pas de changements
Tarif B	15,00 €	9,00 €	12,00 €	
Tarif C	11,00 €	6,00 €	9,00 €	
Tarif unique - Spectacle petite forme		6,00 €		
Tarif unique - spectacle jeunesse		4,00 €		
		25€		
		28€		
3 Tarifs uniques exceptionnels		32€		
Acceptation du paiement dans le cadre des dispositifs Pass Culture (National-pour les 18-28 ans) et E-Pass Culture-Sport (Régional-				
Vide Greniers	2020	2021	2022	2023
Vide Greniers l'emplacement de 3ml l'Océan	16,80 €	16,80 €	17,10 €	17,45 €
Vide Greniers l'emplacement de 4ml Les Pins	22,50 €	22,50 €	23,00 €	23,45 €

#### \* Tarifs spectacles

Le choix du tarif se fait en fonction du cout global du cachet artistique. Il peut être modulé en fonction du projet et du coût du plateau technique.

Exemple :

Tarif A : cachet supérieur à 7000€/8000€

Tarif B : cachet supérieur à 4000€/5000€

Tarif C : cachet supérieur à 2500€/3000€

Tarif unique petite forme ou jeunesse : cachet entre 500 et 2500 €

Tarif uniques exceptionnels : spectacles hors cadre pour les cachets supérieurs à 8000€

#### Tarifs partenaires

Tarif Applicable aux groupes (10 personnes et +) de CE, associations..., aux abonnés de Spectacle en Retz, programmeurs ou professionnels du spectacle

#### Tarifs réduits applicables aux

Moins de 18 ans, étudiants et apprentis

Bénéficiaires complémentaire santé solidaire

Demandeurs d'emploi

Allocataires RSA

Allocataires "Adultes handicapés"

#### Justificatif à présenter

CNI ou carte d'étudiant valide

Attestation CPAM

Attestation Pôle emploi de - de 3 mois

Attestation CAF de - de 3 mois

Attestation CAF de - de 3 mois

#### Gratuité pour

Les enfants de - de 3 ans

Les accompagnateurs de personnes PMR handicapées

Les bénévoles en soutien à l'organisation des spectacles (photographies, accueil du public, placement du public, transports des artistes...)

Un nombre de places gratuites à hauteur de 7% de la jauge maximale pour "Ma saison solidaire" sur le Pays de Retz

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.  
Adoption à l'unanimité,



**PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pour régulariser le tableau des effectifs, il est nécessaire de procéder aux mouvements suivants pour la période à compter du 2 mai 2023 :

	Filière Administrative	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Création	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistante au service Communication</li> </ul>

	Filière Technique	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Création	2 postes d'adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agent d'entretien au service VSA</li> <li>Agent de restauration scolaire au service VSA</li> </ul>
Création	3 postes d'adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	Avancement de grade	2,85	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agent polyvalent espaces naturel au CTM</li> <li>Agent polyvalent des espaces verts au CTM</li> <li>Agent de restauration scolaire au service VSA</li> </ul>
Création	2 postes d'adjoint techniques	Recrutement	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef d'équipe Festivités Manutention au CTM</li> <li>Agent d'intervention technique polyvalent, spécificité électricité au CTM</li> </ul>
Suppression	1 poste d'agent de maîtrise principal	Disponibilité	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef d'équipe Bâtiment au CTM</li> </ul>

	Filière Police Municipale	Motif	ETP	Poste et Service concerné
Création	1 poste de Brigadier-chef principal	Recrutement	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de Police Municipale au service Police Municipale</li> </ul>
Suppression	1 poste de chef de service police municipale	Détachement	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de Police Municipale au service Police Municipale</li> </ul>

En conséquence, je vous propose de modifier le tableau des effectifs en procédant à ces différentes modifications. Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption à l'unanimité



**PERSONNEL SAISONNIER ET TEMPORAIRE 2023 MODIFICATIF**

En vertu de l'article 3, alinéa 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, conférant aux collectivités territoriales la possibilité de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier et à un accroissement temporaire d'activité, et conformément aux textes en vigueur, je vous propose, les recrutements selon le tableau suivant :

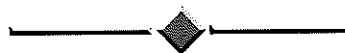
Alinéa	Emplois non pourvus, agents non titulaires	Cat	Filière	Rémunération	Nbre de poste	Durée totale du recrutement
2	Adjoint technique Environnement	C	Technique	7 <sup>ème</sup> échelon	8	32 mois
2	Adjoint technique chauffeur PL ou E	C	Technique	5 <sup>ème</sup> échelon	1	3 mois

2	Adjoint technique Environnement – secteur cadre de vie	C	Technique	7 <sup>ème</sup> échelon	7	17 mois
2	Adjoint technique Manutention festivités chauffeur PL	C	Technique	5 <sup>ème</sup> échelon	1	4 mois
2	Adjoint technique Manutention festivités	C	Technique	7 <sup>ème</sup> échelon	3	6 mois
2	Adjoint administratif Police Municipale - ASVP	C	Administrative	7 <sup>ème</sup> échelon	5	<b>12 mois</b>
2	Chef de poste	C	Sportive	Echelle C3	4	8 mois
2	Adjoint chef de poste	C	Sportive	Echelle C1	5	10 mois
2	Sauveteur qualifié	C	Sportive	Echelle C1	11	22 mois
2	Chef de secteur / médiateur	C	Sportive	Echelle C3	1	2,5 mois
2	Agent administratif au CNB	C	Administrative	7 <sup>ème</sup> échelon	1	2 mois
2	Opérateur des Activités Physiques et Sportives au CNB	C	Sportive	Echelle C1	3	6 mois
1	Educateur des activités physiques et sportives au CNB	C	Sportive	1 <sup>er</sup> grade	4	27,5 mois

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

### Adoption à l'unanimité



### DETERMINATION DES MODALITES DE CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la loi n°2018-711 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91 ;

Vu le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Social Territorial,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et dans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues travailleurs handicapés, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialisation et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Social Territorial, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Je vous demande :

- d'accepter le recours au contrat d'apprentissage
- d'accepter de conclure dès la rentrée scolaire 2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Environnement	1	CAP jardinier paysagiste	2 ans

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes de Formation d'Apprentis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012, article 6457 du budget.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



**ACQUISITION PARCELLES AVENUE DE LA HAUTE MAILLARDIERE YO 129 ET 130 APPARTENANT A LA VILLE DE SAINT CLOUD**

Par courrier du 22 Décembre 2023, la Ville de Saint-Cloud a proposé de vendre des parcelles situées en zone agricole dont elle n'a plus l'usage situées avenue de la Haute Maillardière. Il s'agit des parcelles YO 129 et 130 d'une contenance respective de 584 et 619 m².

La ville de saint Cloud a sollicité les Domaines qui établissent la valeur des parcelles concernées à 800€ hors taxe/hors droit dans un avis du 19 décembre 2022.

Cette parcelle permet de bénéficier d'une réserve foncière avec un intérêt environnemental car bénéficiant de chênes centenaires.



Je vous propose :

- d'approuver l'acquisition auprès de la Ville de saint Cloud des parcelles YO 129 et 130 d'une contenance globale de 1203 m² pour un montant de 800 €,
- de prendre en charge les frais de notaire associés,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



## **ACQUISITION MAISON 2 PLACE BASLE**

Dans le cadre de sa politique de réserve foncière, la Ville procède à des acquisitions par voie amiable ou par exercice de sa préemption. Le bien situé au 2 place Baslé a été mis en vente par son propriétaire. Au vu de sa situation stratégique, en hyper centre et sur une emprise identifiée dans le cadre d'une orientation d'aménagement et de programmation de renouvellement urbain, la Ville a fait part de son souhait d'acquérir.

Le bien a été visité et le service des Domaines sollicité a émis un avis référencé 2023-44154-35735 le 25 mai 2023 (avis joint à la présente délibération). La parcelle de 232 m<sup>2</sup> supporte un bâtiment principal, une cour et une dépendance. Le bâtiment principal est composé d'un rez-de-chaussée local d'activité (environ 40 m<sup>2</sup>) et garage (environ 15 m<sup>2</sup>), d'un sous-sol (environ 35 m<sup>2</sup>) et de deux étages (environ 55 m<sup>2</sup> chacun).

Je vous propose :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AE 391 située 2, place Baslé pour un montant de 396 000€ net vendeur,
- de prendre en charge les frais de notaire et agence associés,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption à l'unanimité**



**La Maire**

**Le secrétaire de séance**

